

**Evaluation environnementale dans le cadre de
l'élaboration de plans locaux d'urbanisme avec
diagnostic partagé
Commune de la Porcherie (87)**



Décembre 2016



Table des matières

<u>I. Préambule</u>	<u>1</u>
1. Objectifs de l'évaluation environnementale.....	1
2. Contexte réglementaire	1
<u>II. Description du projet.....</u>	<u>4</u>
1. Projet global	4
2. Zones naturelles et remarquables concernées.....	6
a. Les ZNIEFF.....	6
b. Les Arrêtés Prefectoraux de Protection de Biotope.....	8
c. Le réseau Natura 2000	8
3. Schéma régional de cohérence écologique	12
<u>III. Etat initial du patrimoine naturel.....</u>	<u>14</u>
1. Analyse de l'état initial de l'environnement communal	14
2. Environnement communal – parcelles ouvertes à l'urbanisation	15
a. Habitats naturels	15
b. Faune	18
<u>IV. Analyse des effets notables probables de la mise en œuvre du projet.....</u>	<u>21</u>
1. Analyse exposant les effets notables probables de la mise en œuvre du plan sur l'environnement communal	21
a. Effet probable sur la biodiversité	21
b. Effet probable sur la ressource en eau.....	22
c. Effet probable sur le paysage	22
d. Effet probable sur la continuité écologique	22
e. Effet probable sur l'air.....	23
f. Bilan des impacts écologiques généraux.....	23
2. Analyse des effets des projets d'aménagement	23
a. Zone 1AU NORD du bourg.....	23
b. Zone 1AU OUEST du bourg.....	24

c. Zone soumise à des principes de densité – Dents creuses NORD.....	24
d. Zone non soumise à OAP – Zone 2AU NORD du Bourg.....	25
e. Zone non soumise à OAP – Zone 1AUx Beausoleil.....	25
3. Analyse des effets du projet sur le site Nature 2000 et sur l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire.....	26
<u>V. Présentation des mesures envisagées pour éviter les conséquences dommageables du projet.....</u>	<u>27</u>
1. Préservation du bocage (haies et arbres)	27
a. Zone 1AU NORD du bourg.....	27
b. Zone 1AU OUEST du bourg.....	27
c. Zones soumises à des principes de densité – Dents creuses NORD.....	28
d. Zone non soumise à OAP – Zone 2AU NORD du Bourg.....	29
e. Zone non soumise à OAP – Zone 1AUx Beausoleil.....	29
f. Prise en compte globale du bocage	29
2. Préservation des zones humides.....	29
3. Mesures compensatoires spécifiques.....	30
<u>VI. Conclusion de l'évaluation environnementale.....</u>	<u>31</u>
<u>VII. RESUME NON TECHNIQUE.....</u>	<u>32</u>
1. Principes et méthodologie de l'évaluation environnementale.....	32
2. Synthèse du diagnostic environnemental.....	32
3. Evaluation des effets de la mise en œuvre du PLU.....	33
4. Prise en compte du PADD, des orientations d'aménagement et de programmation, et du règlement.....	33
<u>VIII. Annexes.....</u>	<u>34</u>

I. PREAMBULE

1. Objectifs de l'évaluation environnementale

La commune de la Porcherie (Haute-Vienne) a décidé de procéder à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Sur le territoire communal, un site Natura 2000 est répertorié : ZSC « *Pelouses et landes serpenticoles du sud de la Haute-Vienne* ». Conformément au décret n°2010-365 du 9 avril 2010, les secteurs proposés comme potentiellement urbanisables doivent faire l'objet d'une étude d'incidence sur les espèces et habitats Natura 2000. Dans le cas où ces impacts sont avérés, une évaluation environnementale est nécessaire, conformément au décret n°2005-608 du 27 mai 2005.

La commune de la Porcherie, d'une superficie de 3155 ha, prévoit dans son projet de PLU de placer 7,82 ha de son territoire en zone à urbaniser (AU). A cette surface s'ajoutent 1,74 ha de « dents creuses », potentiellement urbanisables. L'emprise du projet global représente 9,57 ha soit environ 0,30 % de la superficie de la commune.

La démarche d'évaluation environnementale permet de s'assurer que l'environnement est pris en compte le plus en amont possible afin de garantir un développement équilibré du territoire. Elle est l'occasion de répertorier les enjeux environnementaux et de vérifier que les orientations envisagées dans le PLU ne leur porteront pas atteinte.

Les objectifs de l'évaluation environnementale sont ainsi de :

- ✓ Vérifier que l'ensemble des facteurs environnementaux ont bien été pris en compte ;
- ✓ Analyser tout au long du processus d'élaboration les effets potentiels des objectifs et orientations d'aménagement et de développement sur toutes les composantes de l'environnement, et plus particulièrement les sites Natura 2000 ;
- ✓ Permettre les inflexions nécessaires pour garantir la compatibilité des orientations avec les objectifs environnementaux ;
- ✓ Dresser un bilan factuel à terme des effets du déclassement de la zone de projet et sa mise en œuvre.

2. Contexte réglementaire

L'évaluation environnementale du PLU de la Porcherie est réalisée conformément aux textes qui la régissent et notamment :

- L'**ordonnance** n°2004-489 du 3 juin **2004** transposant la **directive européenne** 2001/42/CE du 27 juin **2001** du Parlement du Conseil Européen, relative à l'Evaluation des Incidences de certains Plans et Programmes sur l'Environnement (EIPPE).

Les articles liés à la transcription de la Directive « Plans et programmes » indiquent, dans le Code de l'Urbanisme, à l'article L.121-11 : « Le rapport de présentation des documents d'urbanisme mentionnés à l'article précédent décrit et évalue les incidences notables que peut avoir le document sur l'environnement. Il présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et dans la mesure du

possible, compenser ces incidences négatives. Il expose les raisons pour lesquelles, notamment du point de vue de la protection de l'environnement, parmi les partis d'aménagement envisagés, le projet a été retenu [...] » ;

- Le **décret** n°2005-608 du 27 mai **2005**, relatif à l'évaluation des incidences des documents d'urbanisme sur l'environnement et modifiant le Code de l'Urbanisme.

Ainsi, l'article R121-14 du Code de l'Urbanisme (article 2 du décret du 27 mai 2005) précise que « font l'objet d'une évaluation environnementale [...] les plans locaux d'urbanisme qui permettent la réalisation de travaux, ouvrages ou aménagements mentionnés à l'article L. 414-4 du code de l'environnement », c'est-à-dire :

- ✓ « Les programmes ou projets de travaux, d'ouvrage ou d'aménagement soumis à un régime d'autorisation ou d'approbation administrative, et dont la réalisation est de nature à affecter de façon notable un site Natura 2000, font l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site.
- ✓ L'autorité compétente ne peut autoriser ou approuver un programme ou projet mentionné au premier alinéa s'il résulte de l'évaluation que sa réalisation porte atteinte à l'état de conservation du site.

Toutefois, lorsqu'il n'existe pas d'autre solution que la réalisation d'un programme ou projet qui est de nature à porter atteinte à l'état de conservation du site, l'autorité compétente peut donner son accord pour des raisons impératives d'intérêt public. Dans ce cas, elle s'assure que des mesures compensatoires sont prises pour maintenir la cohérence globale du réseau Natura 2000. Ces mesures compensatoires sont à la charge du bénéficiaire des travaux, de l'ouvrage ou de l'aménagement. La Commission européenne en est tenue informée.

Lorsque le site abrite un type d'habitat naturel ou une espèce prioritaires qui figurent, au titre de la protection renforcée dont ils bénéficient, sur des listes arrêtées dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat, l'accord mentionné ci-dessus ne peut être donné que pour des motifs liés à la santé ou à la sécurité publique ou tirés des avantages importants procurés à l'environnement ou, après avis de la Commission européenne, pour d'autres raisons impératives d'intérêt public. »

Lorsqu'un PLU est soumis à évaluation environnementale, le contenu précis du rapport de présentation est précisé à l'article R123-2-1 du Code de l'Urbanisme.

- La **circulaire** du 12 avril **2006**, relative à l'évaluation de certains plans, schémas, programmes et autres documents de planification ayant une incidence notable sur l'environnement.

Celle-ci précise le contenu de l'évaluation environnementale s'appliquant aux programmes de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements situés à l'intérieur du périmètre d'un site Natura 2000.

Pour ces programmes, le dossier d'évaluation des incidences défini à l'article R.414-21 du code de l'environnement est décrit plus précisément dans la circulaire du ministère de l'environnement DNP/SDEN n°2004-1 du 5 octobre 2004.

Cette évaluation tient également compte des lois suivantes :

- Loi n°76-629 du 10 juillet **1976** relative à la **protection de la nature** et le Décret n°77-1141 du 12 octobre 1977, modifié par le décret n° 93-245 du 25 février 1993 ;

- Loi n°93-24 du 8 janvier **1993** sur la **protection et mise en valeur des paysages** et modification de certaines dispositions législatives en matière d'enquêtes publiques (notamment les articles 20 et 21) ;
- Loi n°95-101 du 2 février **1995**, relative au renforcement de la **protection de l'environnement**.

Les documents d'urbanisme ont une obligation générale de préservation des écosystèmes, soulignée dans le Code de l'Urbanisme (art. L101-1 et L101-2) et dans le Code de l'Environnement (art. 122-1).

- La Loi **Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU)** du 13 décembre **2000**, a profondément modifié le contenu de ces documents. En effet, il est, aujourd'hui, obligatoire de réaliser un état initial de l'environnement, d'évaluer les incidences et les orientations du PLU sur l'environnement et d'exposer la manière dont le document d'urbanisme prend en compte le souci de préservation et de mise en valeur de ces enjeux environnementaux.
- Loi **Grenelle II**, ou loi n°2010-788 du 12 juillet **2010**, portant Engagement National pour l'Environnement, intègre une prise en compte accrue de l'environnement pour l'ensemble des documents d'urbanisme.

II. DESCRIPTION DU PROJET

1. Projet global

La commune de La Porcherie est située au Sud-Est du département de la Haute-Vienne, en limite avec le département de la Corrèze. Elle appartient à la Communauté de Communes Briance – Sud Haute-Vienne, localisée à environ 35 km au Sud-Est de Limoges, et bordée à l'Est par le Parc Naturel Régional du plateau de Millevaches en Limousin.

Localisation de la zone d'étude dans le département de la Haute-Vienne

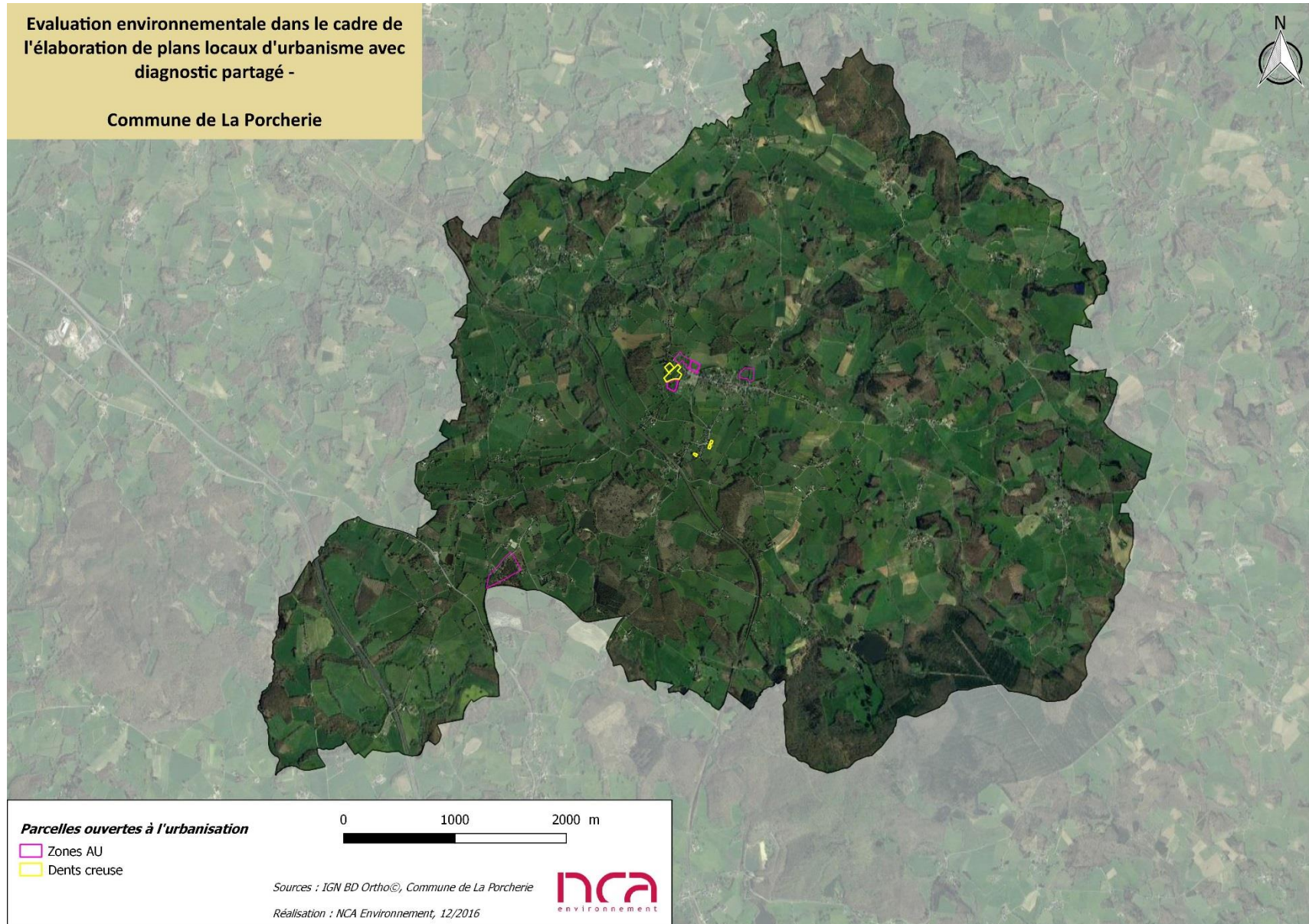


Sources : OpenStreetMap
NCA Environnement, 2014

La commune de La Porcherie prévoit dans son projet de PLU de placer 7,82 ha de son territoire en zone à urbaniser (AU). A cette surface s'ajoutent 1,74 ha de « dents creuses », potentiellement urbanisables. Concernée par un site Natura 2000, une évaluation environnementale a été réalisée conformément à l'article R. 121-14 du Code de l'environnement. Au stade du diagnostic, la commune n'avait pas arrêté définitivement ses zones à urbaniser. Par conséquent, celui-ci a été réalisé sur un périmètre volontairement plus conséquent. La cartographie illustrant la localisation des secteurs potentiellement urbanisables est présentée en page suivante.

Evaluation environnementale dans le cadre de
l'élaboration de plans locaux d'urbanisme avec
diagnostic partagé -

Commune de La Porcherie



2. Zones naturelles et remarquables concernées

Sur la commune de La Porcherie, des secteurs ont été identifiés d'intérêt patrimonial compte tenu des espèces floristiques et faunistiques présentes.

a. Les ZNIEFF

Les Zones Naturelles d'Intérêts Ecologique, Faunistique et Floristique correspondent à des sites présentant un grand intérêt écologique. Elles ont été décrites selon divers critères :

- critères patrimoniaux, c'est-à-dire la présence d'espèces et/ou d'associations d'espèces rares, remarquables ;
- critères de vulnérabilité à un aménagement ;
- critères de fonctionnalité de la zone.

On distingue des ZNIEFF de type I et II.

Les zones de **type I** sont des secteurs délimités, caractérisés par leur intérêt biologique remarquable. Elles abritent au moins une espèce ou un habitat patrimonial (qui justifie de fait l'existence de la ZNIEFF), et se caractérisent par leur unité fonctionnelle écologique. (RICHARD et DUHAUTOIS, 1994).

Les zones de **type II** forment un grand ensemble naturel riche et peu modifié, qui offre des potentialités biologiques importantes. Cohérentes sur le plan du paysage, elles peuvent contenir de manière plus ou moins diffuse un grand nombre d'éléments patrimoniaux (plusieurs dizaines d'espèces, au moins cinq habitats différents), à l'intérieur duquel des sites peuvent être décrits comme des zones de type I.

Il est important de noter que l'existence d'une ZNIEFF ne signifie pas que la zone soit protégée réglementairement. Cependant, il faut veiller à ce que les documents d'aménagement assurent sa pérennité comme il est stipulé dans les lois suivantes :

- art. 1 de la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature,
- art. 35 de la loi du 7 janvier 1983 sur les règles d'aménagement,
- art. 1 de la loi du 18 juillet 1985 relative à la définition et à la mise en œuvre de principes d'aménagement.

📍 La commune de La Porcherie compte deux ZNIEFF de type I et une ZNIEFF de type II.

CODE	ZONES NATURELLES ET REMARQUABLES	DESIGNATION
ZNIEFF de type 1		
740007674	Site À Chauves-Souris : Foret Et Ancienne Mine De Champvert	Faune / Flore / Habitats
740120109	Foret De Montard	Faune / Flore / Habitats
740002768	Serpentine Des Pierres Du Mas (= De La Porcherie)	Faune / Flore / Habitats
ZNIEFF de type 2		
740006146	Vallée de l'Auvezère	Faune / Flore / Habitats

Les sites sont présentés en annexe 1.

Elaboration de 7 PLU avec diagnostic partagé



Communes de Glanges, Magnac-Bourg, Meuzac,
 la Porcherie, Saint-Germain-les-Belles,
 Saint-Vitte-sur-Briance et Vicq-sur-Breuilh



Carte : Localisation des zones naturelles remarquables et réglementées sur la commune de La Porcherie

Légende

Zones naturelles réglementées

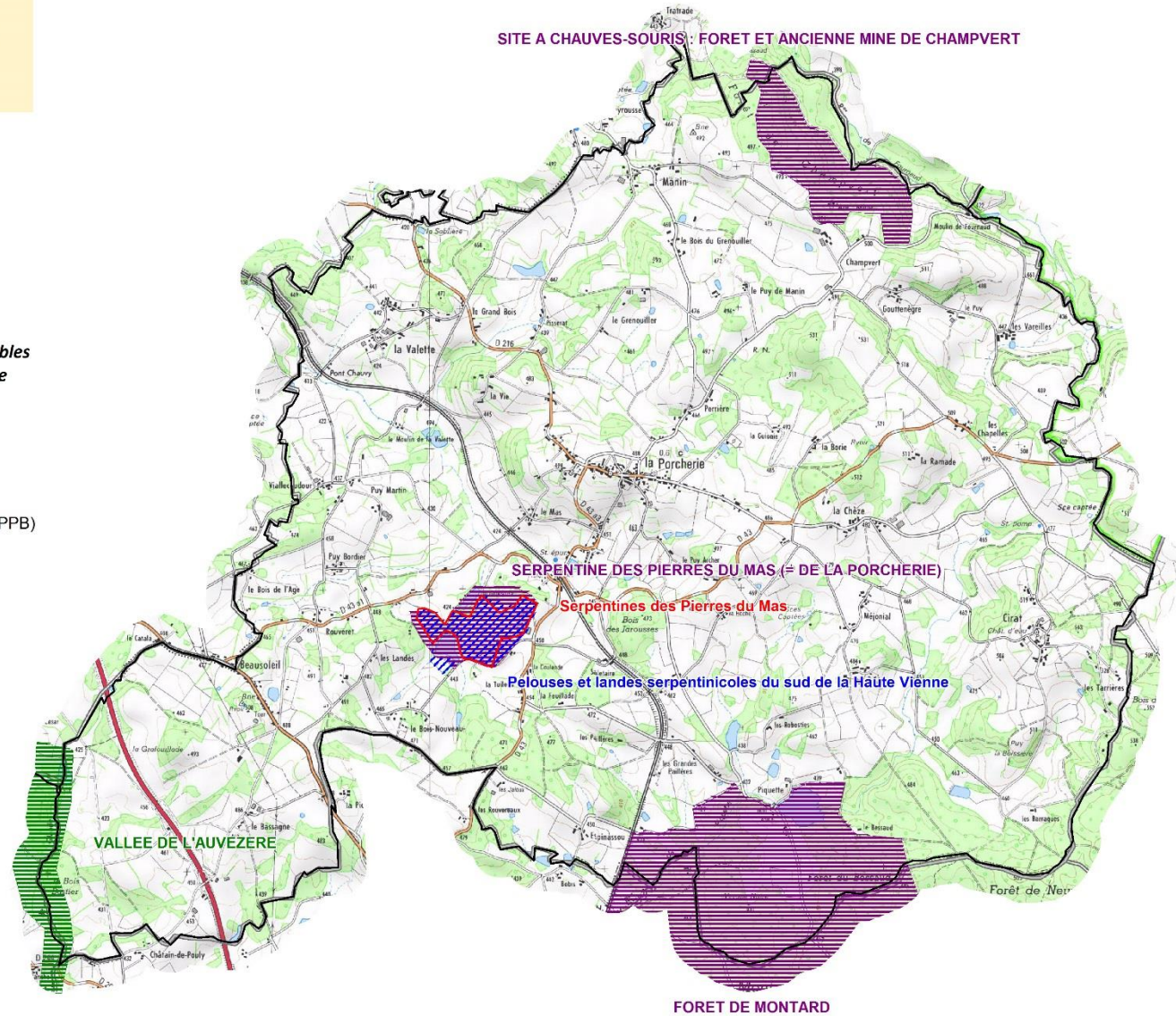
-  Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB)
-  Sites d'intérêt communautaire (Natura 2000)

Zones naturelles remarquables

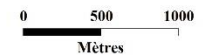
-  ZNIEFF de type 1
-  ZNIEFF de type 2

Repère

-  Limites communales



Sources : INPN-MNHN, Géoportail, © les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL
 Réalisation : NCA Environnement, Février 2015



b. Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope

Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope sont, comme leur nom l'indique, des arrêtés pris par un préfet afin de protéger un habitat naturel, un biotope ou un ensemble de biotopes abritant une faune et/ou une flore sauvages protégées. L'APPB peut impliquer l'interdiction de certaines activités susceptibles de porter atteinte à l'équilibre biologique des milieux et/ou à la survie des espèces protégées y vivant. L'effet de l'arrêté suit le territoire concerné lors de chaque changement de son statut ou de sa vente.

📌 La commune de La Porcherie compte un APPB sur son territoire.

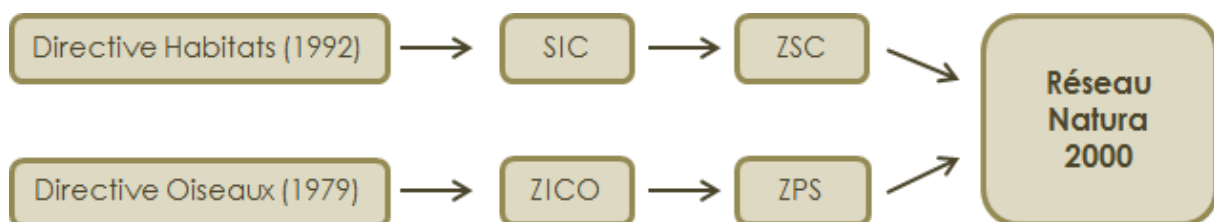
CODE	ZONES NATURELLES ET REMARQUABLES	DESIGNATION
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope		
FR3800472	Serpentines des Pierres du Mas	Faune / Flore / Habitats

Cet APPB est intégré au sein de la ZNIEFF de type 1 « Serpentine Des Pierres Du Mas (= De La Porcherie) » et de la Zone Spéciale de Conservation « Pelouses et landes serpentiniques du sud de la Haute Vienne » - FR7401137, présentée ci-après.

c. Le réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un réseau écologique européen, destiné à préserver la biodiversité en assurant le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces faunistiques et floristiques d'intérêt communautaire. Il s'agit de promouvoir une gestion adaptée des habitats et de la faune et la flore sauvages, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales et locales de chaque Etat membre.

Concrètement, cette appellation générique regroupe l'ensemble des espaces désignés en application des directives « Oiseaux » et « Habitats » adoptées par l'Union européenne (l'une en 1979, l'autre en 1992), pour donner aux États membres un cadre commun d'intervention en faveur de la préservation des milieux naturels.



📌 La directive du 30 novembre 2009, dite directive « Oiseaux », remplace l'ancienne directive du 2 avril 1979. Elle prévoit la protection des habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'espèces d'oiseaux considérées comme rares ou menacées à l'échelle de l'Europe. Dans chaque pays de l'Union, seront classés en Zone de Protection Spéciale (ZPS) les sites les plus adaptés à la conservation des habitats de ces espèces en tenant compte de leur nombre et de leur superficie. Une fois le site classé en ZPS, les projets susceptibles d'affecter ce site de manière significative doivent faire l'objet d'une évaluation de leur impact. La prise en compte des zones de protection spéciale figure spécifiquement dans la Loi Littoral.

📌 La directive du 21 mai 1992 dite directive « Habitats » promeut la conservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvage. Elle prévoit la création d'un réseau écologique européen

de Zones Spéciales de Conservation (**ZSC**). Parmi les milieux naturels cités par la directive, on trouve des habitats d'eau douce, landes et fourrés tempérés, maquis, formations herbacées, tourbières, habitats rocheux et grottes, dunes continentales... Actuellement, les sites pressentis ont été transmis à la Commission. Ils sont appelés SIC (Sites d'Importance Communautaire). Après désignation formelle par la Commission et la France, ils deviendront des ZSC.

La commune de La Porcherie est concernée par un site Natura 2000 :

Code du site	Nom du site Natura 2000
FR7401137	ZSC « Pelouses et landes serpentiniques du sud de la Haute-Vienne »

❖ **Zone Spéciale de Conservation FR7401137 – Pelouses et landes serpentiniques du Sud de la Haute-Vienne**

Cette ZSC, considérée dans sa totalité, s'étend sur 260 ha. C'est un site dominé par une végétation de landes humides en mosaïque avec divers faciès de pelouses, landes et prairies plus ou moins humides, désigné au titre de la Directive Habitats.



Landes au nord de « la Tuilerie » - commune de La Porcherie (Pelouses et landes serpentiniques du sud de la Haute-Vienne) – NCA environnement, 2015

Cette désignation est justifiée par la présence de deux habitats d'intérêt communautaire :

Habitats d'intérêt communautaire recensés sur le site Natura 2000

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE				
Code	Nom	Couverture	Superficie	Conservation
4020	Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i> *	56,58%	129,37 ha	Bonne
4030	Landes sèches européennes	3,08%	8,05 ha	Excellente
5130	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	1,31%	3,4 ha	Excellente
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)	9,62%	25,01 ha	Excellente

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE					
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	3,25%	8,44 ha	Bonne	
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	0,88%	2,28 ha	Bonne	
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii	4,03%	10,47 ha	Bonne	

***habitats prioritaires**

Source : CEN Limousin, 2008 – Document d'objectifs du site Natura 2000 FR 7401137, «Pelouses et landes serpentinielles du Sud de la Haute-Vienne»

Le Document d'Objectifs fait état de la présence de 9 espèces d'intérêt communautaire sur l'ensemble des cinq unités du SIC. Cinq sont inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore, quatre à l'Annexe IV.

Espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site Natura 2000

ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE					
Code	Taxon	Espèces	Annexes	Statut	Conservation
1193	Amphibiens	Sonneur à ventre jaune - <i>Bombina variegata</i>	DH2	Résidence	Bonne
1044	Insectes	Agrion de Mercure - <i>Coenagrion mercuriale</i>	DH2	Résidence	Bonne
1065	Insectes	Damier de la Succise - <i>Euphydryas aurinia</i>	DH2	Résidence	Bonne
1078	Insectes	Ecaille chinée - <i>Euplagia quadripunctaria</i>	DH2	Résidence	Bonne
1083	Insectes	Lucane cerf-volant - <i>Lucanus cervus</i>	DH2	Résidence	Bonne
	Amphibiens	Crapaud calamite - <i>Bufo calamita</i>	DH4		
	Reptiles	Coronelle lisse - <i>Coronella austriaca</i>	DH4		
	Reptiles	Lézard des souches - <i>Lacerta agilis</i>	DH4		
	Plantes	Spiranthe d'été - <i>Spiranthes aestivalis</i>	DH4		

Source : CEN Limousin, 2008 – Document d'objectifs du site Natura 2000 FR 7401137, «Pelouses et landes serpentinielles du Sud de la Haute-Vienne»

La structure animatrice de ce site Natura 2000 est le CEN Limousin. C'est elle qui a réalisé le Document d'Objectifs, validé le 16 octobre 2001, qui propose les orientations de gestion suivantes :

ORIENTATION DE GESTION		
Stratégies	Actions	Objectifs principaux
Stratégie réglementaire	Révision de la réglementation des boisements	Protéger de toute tentative de boisement les habitats d'intérêt communautaire non protégés par APPB.
	Classement en zone N	Classer les affleurements en zone N lors de la mise en place des documents d'urbanisme
	Schéma des carrières et autorisation d'exploitation	Prévenir la destruction de milieux et d'espèces d'intérêt communautaire par les activités extractives sur les zones non protégées par APPB.
	Elaboration d'un projet de classement en Réserve Naturelle Nationale ou Régionale	Constituer et déposer un dossier de demande de classement en réserve naturelle nationale ou régionale des principaux affleurements de serpentine en Limousin.
Stratégie contractuelle	Maitrise foncière ou d'usage	

ORIENTATION DE GESTION		
		Permettre la mise en œuvre du DOCOB sur les sites ne pouvant être assurés par les propriétaires actuels : restauration, fauche, création de parcs fixes de pâturage
	Restauration d'habitats	Restaurer les habitats d'intérêt communautaire et d'espèces remarquables
	Création d'îlots de pâturage	Aménager des parcs fixes ou mobiles pour organiser le pâturage ovin, d'entretien et de restauration, sur sites
	Entretien des milieux par pâturage	Pérenniser les investissements de restauration d'habitats en développant le pâturage d'entretien, augmenter les surfaces de landes entretenues par pâturage sur les sites, maintenir en place le pâturage bovin
	Entretien des milieux hors pâturage	Entretien certains habitats d'intérêt communautaire, naturels ou d'espèces, ne pouvant être gérés par pâturage
	Aménagements pédagogiques	Favoriser la découverte des éléments patrimoniaux des sites et canaliser la fréquentation sur les chemins autorisés, distribuer des recommandations d'usage et de comportement avec explications à l'appui, répondre à une demande locale et à une insuffisance en matière d'infrastructures sur le tourisme vert/nature (éléments majeurs de la politique touristique de la région et du département)
	Suivis scientifiques	Affiner la gestion, notamment par pâturage ovin, en faveur des habitats d'intérêt communautaire et habitats d'espèces remarquables par un suivi botanique. Améliorer les connaissances scientifiques sur les espèces d'intérêt communautaire.
	Animation du DOCOB	Mettre en œuvre l'ensemble des orientations de gestion sur ce site Natura 2000

Une fiche descriptive du site Natura 2000 est présentée en annexe 2.

3. Schéma régional de cohérence écologique

Depuis la fin 2013, l'État et la Région Limousin se sont engagés dans la phase opérationnelle de l'élaboration du **Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)**. Ce schéma stratégique en faveur de la biodiversité, vise à répondre aux enjeux de préservation et de valorisation des milieux naturels limousins, tout en prenant en compte les nécessités du développement économique. Son objectif n'est donc pas de sanctuariser les espaces mais bien de fournir des éléments de connaissances et d'appréciation pour que les continuités écologiques soient prises en compte dans l'aménagement du territoire, notamment au travers des documents d'urbanisme et l'étude des projets d'infrastructures (*Source : DREAL Limousin*). Le projet de schéma a été approuvé le 20 novembre 2015, et adopté par arrêté préfectoral le 2 décembre 2015.

Le territoire d'étude compte plusieurs réservoirs de biodiversité remarquables. Le principe des corridors biologiques est de connecter ces réservoirs afin de permettre les échanges biologiques entre ces derniers. Cela doit permettre d'éviter une fragmentation excessive des habitats et doit ainsi pérenniser les populations d'espèces.

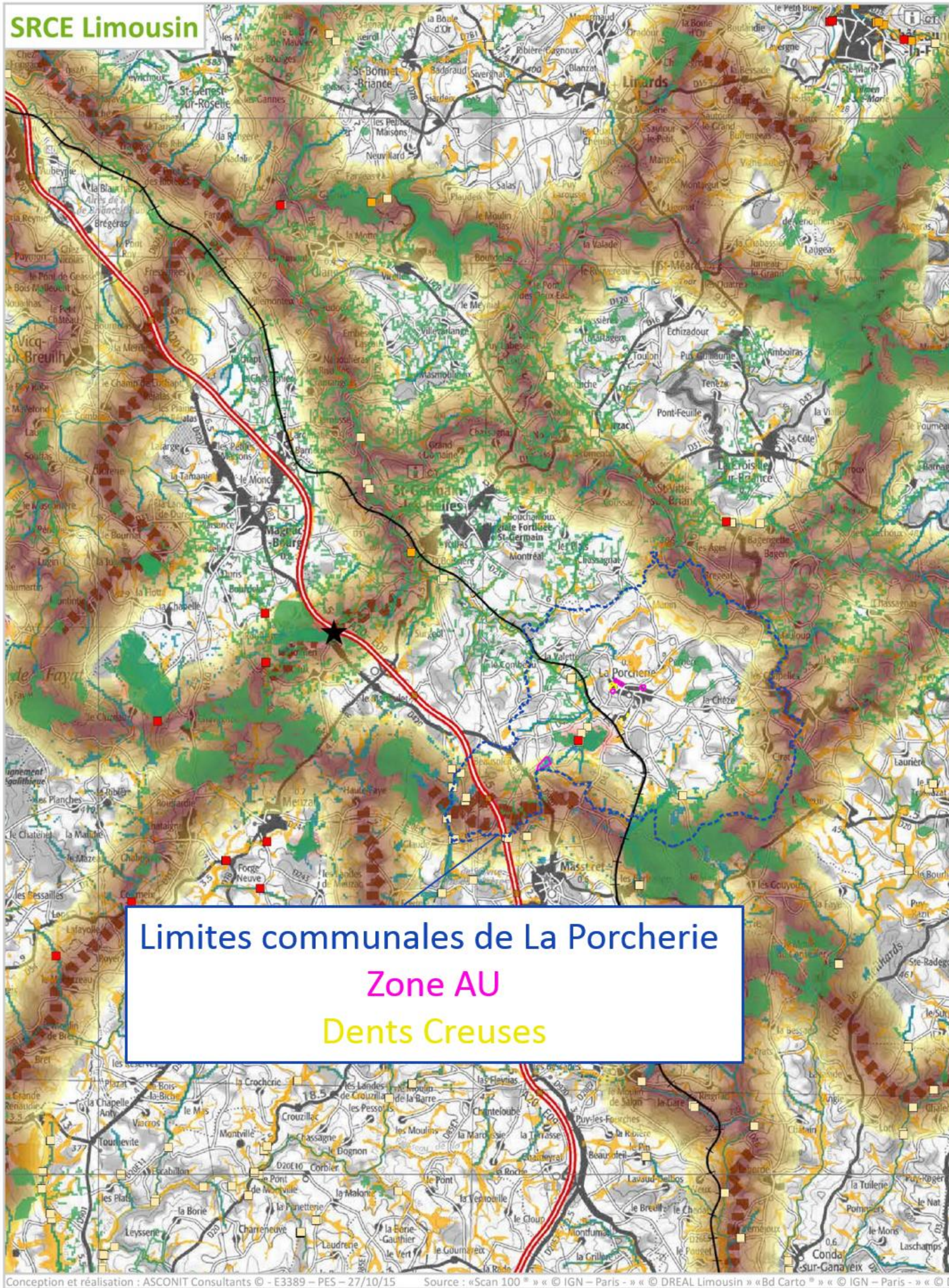
On constate que la commune est entourée au nord-est, à l'est et au sud par un ensemble de trame verte constitué de « milieux boisés à préserver »

Par ailleurs on constate la présence sur le territoire de la commune de réservoir de biodiversité constituée de trame verte – milieux boisés / bocagers ainsi que de corridors écologiques constitués par la trame bleue – « milieux humides ».

Le sud-ouest de la commune présente une zone identifiée de « milieux boisés à remettre en bon état ».

L'étude de l'emplacement des zones AU et des dents creuses ne présente pas d'interaction avec des zones identifiées au sein du SRCE, excepté la zone AU présente au SUD ouest de la commune. Cette dernière recoupe une zone identifiée au sein du SRCE comme un réservoir de biodiversité « milieux humides ».

Les parcelles ouvertes à l'urbanisation présentent globalement peu de conflits avec cette trame verte et bleue, notamment au niveau du bourg. Le conflit est à mesurer localement, puisque le SRCE s'articule à une échelle supracommunale. Il s'agit donc d'un maillage peu précis, et les sensibilités seront à évaluer au cas par cas.



Informations générales

Principales villes :

- Préfecture régionale
- Autre préfecture
- Autre ville

- Département
- Région Limousin
- Cours d'eau

Corine land cover (2006) :

- Territoire artificialisé
- Territoire agricole
- Forêt et milieu semi-naturel
- Zone humide
- Surface en eau

Ouvrages de franchissement (fonctionnalité avérée*) :

- Passage à faune
- Viaduc et tunnel
- Autre ouvrage de franchissement

Obstacles à l'écoulement :

- Infranchissable ou difficilement franchissable
- En partie franchissable
- Franchissabilité indéterminée

Axes de communication :

- Liaison autoroutière ou assimilée
- Autre liaison routière d'importance régionale
- Voie ferrée principale

* les ouvrages de franchissement représentés se limitent à ceux dont la fonctionnalité écologique est avérée. Cette représentation est incomplète et a vocation à être augmentée à l'avenir en fonction d'analyses conduites localement et/ou par les gestionnaires de réseaux.

Continuités écologiques

Réservoirs de biodiversité :

Trame verte :

- Milieux boisés,
- Milieux bocagers,
- Milieux secs et/ou thermophiles et/ou rocheux

Trame bleue :

- Milieux humides,
- Milieux aquatiques
- Milieux aquatiques à préserver
- Milieux aquatiques à remettre en bon état

- ★ Zones de conflit potentiel
- ★ Principaux obstacles à l'écoulement

Corridors écologiques :

Trame verte :

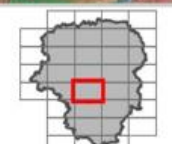
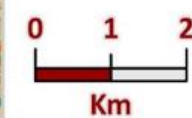
- Milieux boisés à préserver
- Milieux boisés à remettre en bon état
- Milieux secs et/ou thermophiles et/ou rocheux

Trame bleue :

- Milieux humides, Milieux aquatiques
- Milieux aquatiques

- ↔ Continuités interrégionales

Limites communales de La Porcherie
Zone AU
Dents Creuses



III. ETAT INITIAL DU PATRIMOINE NATUREL

Les données disponibles se rapportant à la zone d'étude et ses abords ont été extraites des bases de données de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN), des fiches Standard de Données ZNIEFF et des Documents d'objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000.

1. Analyse de l'état initial de l'environnement communal

Les données communales récoltées sont issues des bases de données communales de l'INPN. Bien que très riches, ces bases de données ne sont pas exhaustives (effort de prospection parfois faible, données anciennes non actualisées...). Pour exemple, la base de données communale ne renseigne aucune espèce de chauves-souris alors qu'une ZNIEFF nous indique la présence d'au moins 4 espèces sur le territoire de la commune.

Dans l'état actuel des connaissances partagées, La Porcherie recense 133 espèces faunistiques : 91 espèces d'oiseaux, 4 espèces de mammifères, 5 espèces de reptiles, 7 espèces d'amphibiens, et 5 espèces d'insectes. Cette liste est loin d'être complète. Par exemple il manque les chiroptères par mis les mammifères cités.

La liste des espèces connues sur la commune est présentée en annexe 3.

Tableau synthétique des données de la faune sur la commune de La Porcherie

Groupes taxonomiques	Oiseaux	Mammifères	Reptiles	Amphibiens	Poissons / bivalves	Insectes	Crustacés
Espèces	91	4	5	7	18	5	3
Espèces protégées	74	1	4	7	3	0	1
Espèces d'intérêt communautaire	11		4	2	1	1	1
Espèces déterminantes en Limousin	18		1		3		1

Source : INPN

Concernant la flore, les bases de données font état de 361 espèces (plantes vasculaires), 3 espèces protégées en France, 7 espèces protégées en Limousin, et 23 espèces déterminantes pour la région.



Triton marbré
Triturus marmoratus



Pie-Grièche écorcheur
Lanius collurio



Orchis tacheté
Dactylorhiza maculata

2. Environnement communal – parcelles ouvertes à l'urbanisation

Des inventaires de terrain ont été menés en **juin** et **août 2015**, avec des compléments localisés l'été 2016 pour apprécier les sensibilités écologiques sur les différents secteurs proposés en zone AU et les dents creuses.

Ces inventaires ont ciblé particulièrement les habitats (flore) et les habitats d'espèces protégées.

a. Habitats naturels

Le bourg de la Porcherie comporte des dents creuses et des espaces verts tels que les pelouses de part et d'autre du chemin nommé le Bourg, conduisant à la Poste. D'autres parcelles constituent potentiellement des dents creuses, comme la prairie longeant la rue de la Croix Chabanne (D916), après le cimetière. Cette prairie contient deux rangées d'arbres fruitiers.



Chemin « le Bourg »



Prairie avec ses deux rangées de fruitiers

Autour du bourg de la Porcherie, les paysages sont dominés par les **prairies** permanentes pâturées, ainsi que quelques cultures de céréales. Une **ZNIEFF** est présente à un peu plus d'1 km du bourg. Cette ZNIEFF est caractérisée par la présence de landes sèches, liées à la nature du sol (serpentinite).



Prairie pâturée

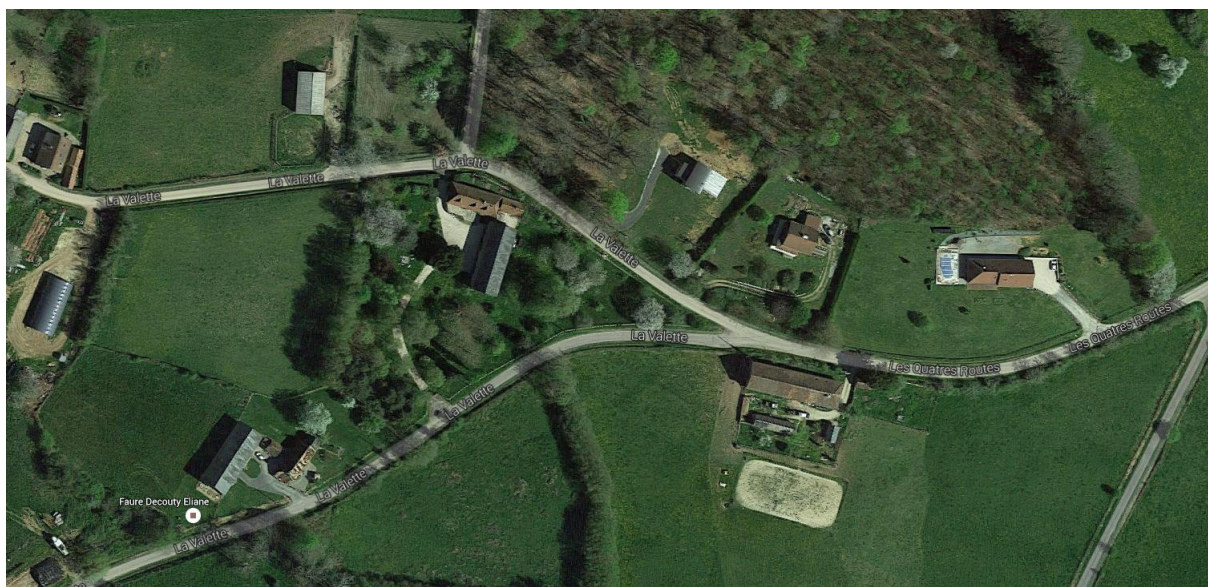


Terre cultivée



ZNIEFF « SERPENTINE DES PIERRES DU MAS »

Un **arbre remarquable** est signalé à la Valette, en réalité il s'agit de plusieurs ifs disséminés dans le hameau.

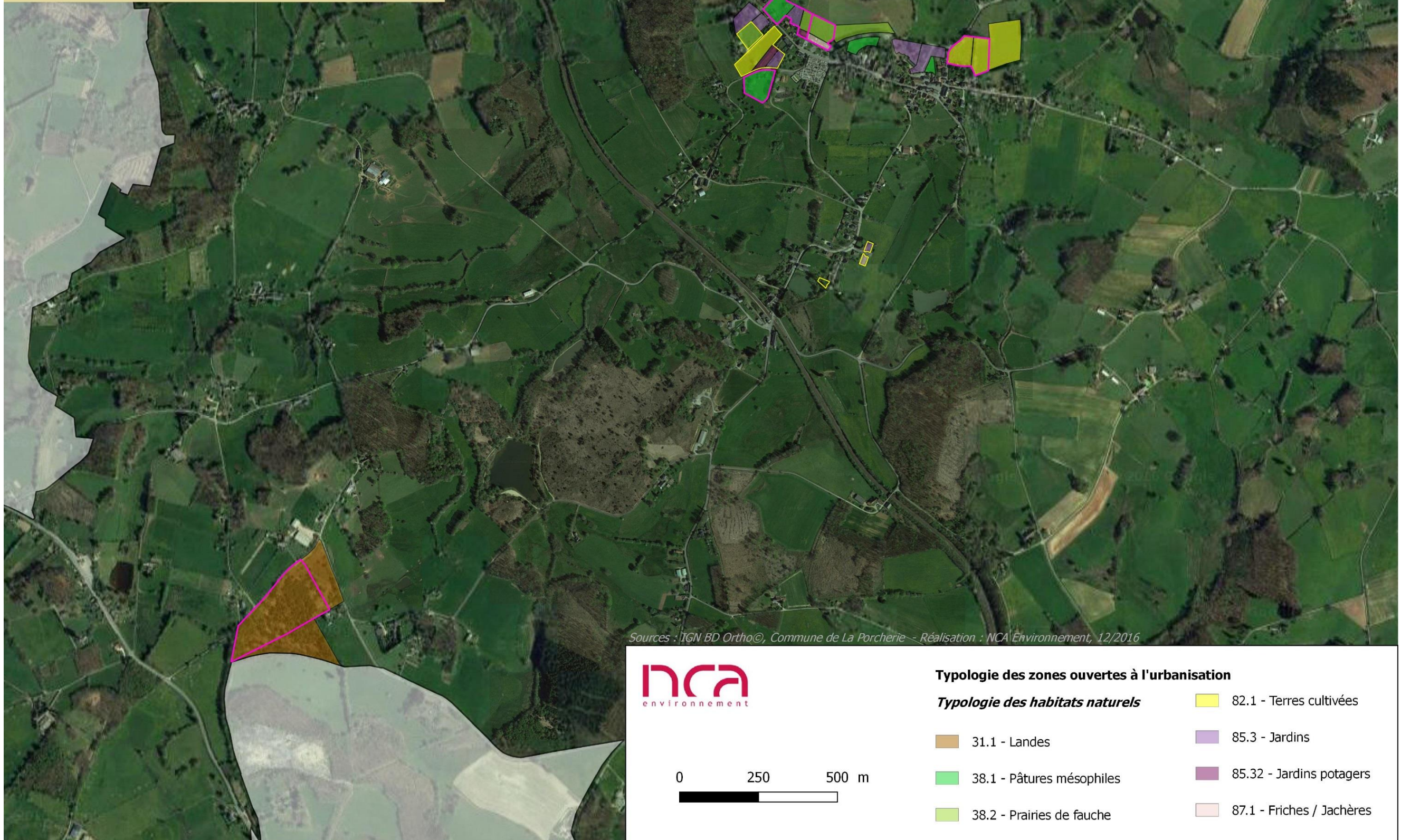


Vue aérienne du hameau de la Valette à la Porcherie (source : Google Earth)



Evaluation environnementale dans le cadre de l'élaboration de plans locaux d'urbanisme avec diagnostic partagé -

Commune de La Porcherie



Sources : IGN BD Ortho®, Commune de La Porcherie - Réalisation : NCA Environnement, 12/2016



Typologie des zones ouvertes à l'urbanisation

Typologie des habitats naturels

31.1 - Landes

38.1 - Pâtures mésophiles

38.2 - Prairies de fauche

82.1 - Terres cultivées

85.3 - Jardins

85.32 - Jardins potagers

87.1 - Friches / Jachères

b. Faune

D'un point de vue général, les parcelles ouvertes à l'urbanisation présentent un intérêt limité pour la faune, se situant dans un contexte urbain (dents creuses), associé à une gestion peu favorable car trop marquée (cultures, jardins ou pelouses tondues régulièrement).

Certaines parcelles sont plus intéressantes. Dans les prairies naturelles, si le pâturage limite le potentiel écologique (pression importante défavorable à une bonne expression de la biodiversité), le maillage bocager souvent associé présente un intérêt faunistique souvent non négligeable.

Les haies servent de délimitation entre les parcelles mais pas seulement. Leurs fonctionnalités sont multiples : limitation de l'érosion des sols, effet brise-vent, maintien des berges (ripisylve), source de nourriture, de refuges et de sites de nidification pour la faune, etc. Les fonctionnalités des haies varient en fonction de leur typologie, de leur exposition, de leur position par rapport à la pente et de leur connectivité. Sur la commune, des haies intéressantes sont présentes en périphérie du bourg, généralement en bordure de prairies pâturées ou de jardins. Ces haies sont constituées de plusieurs strates : une strate arbustive importante (Cornouiller, Aubépine, Prunellier...) et d'une strate arborée plus éparses (Chêne pédonculé, Frêne commun).



Exemple de haie présentant un intérêt écologique.

Au sein de ces haies, les individus plus matures peuvent présenter des cavités utilisables par certaines espèces comme les insectes saproxylophages, les oiseaux, ou les chauves-souris. A noter que ces haies sont bien souvent connectées à des boisements.

Les zones humides urbaines peuvent également être considérées comme un enjeu important, au regard des fonctionnalités hydrauliques et écologiques qu'elles remplissent. Plusieurs zones humides ont été observées, dans des contextes alluviaux (vallée de cours d'eau) ou non (bas fond). Une vallée humide est ainsi présente à l'ouest du bourg (vallée de la petite Briance), et une seconde au sud-est (ruisseau de Piquette).

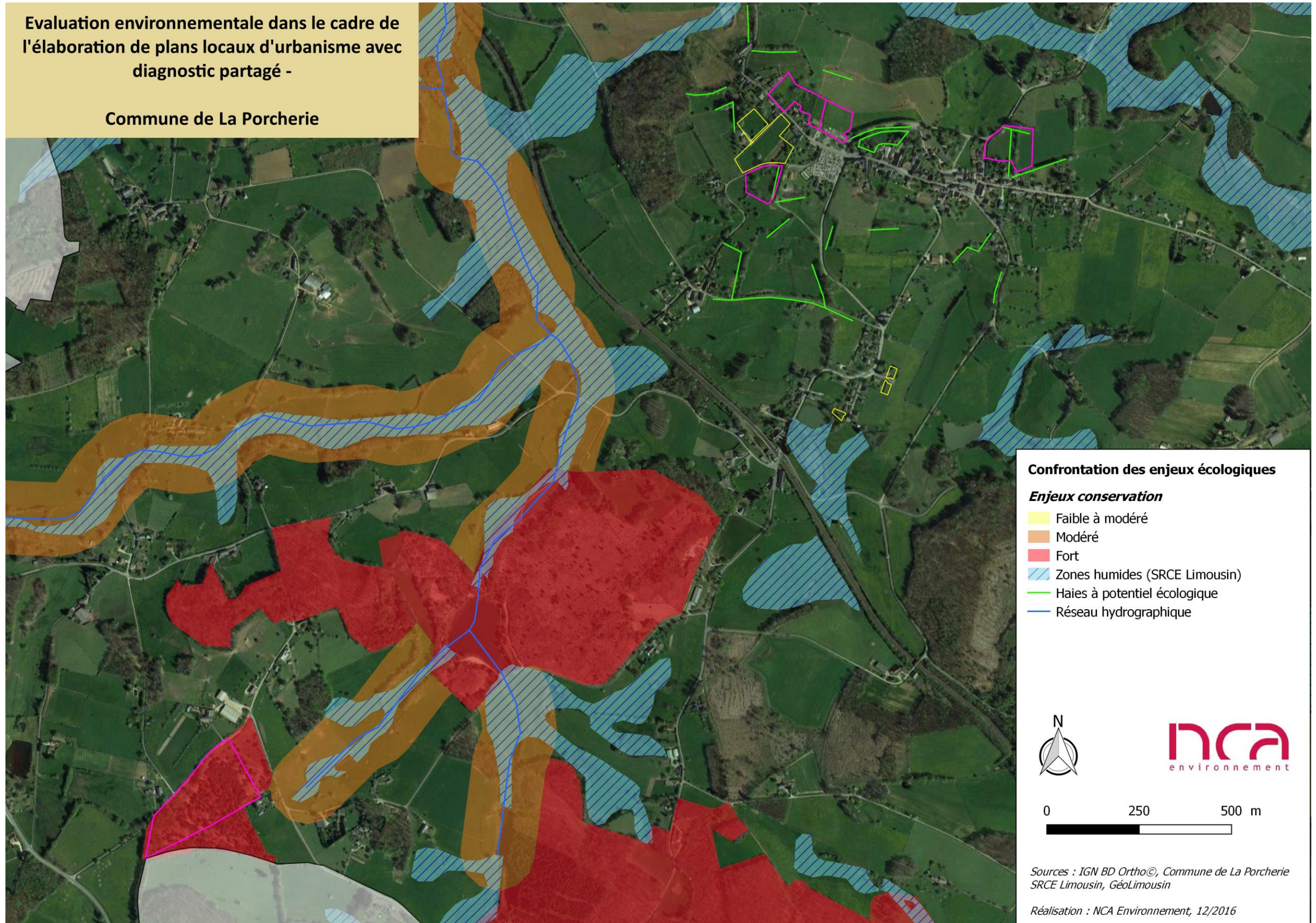
La carte ci-après illustre les enjeux majeurs identifiés sur le territoire communal :

- ↳ Les arbres et les haies à plus fort enjeu présentent des intérêts pour la faune : cavités, corridors écologiques, quiétude, alimentation ;
- ↳ Les zones humides ;
- ↳ Les corridors biologiques d'importance ;
- ↳ Les zones d'intérêt écologique marqué (Natura 2000, ZNIEFF...).

Les parcelles ouvertes à l'urbanisation sont localisées afin d'apprécier les éventuelles zones de conflit. A noter que les zones non identifiées en enjeu sur la carte globale ne sont pas forcément dénuées d'enjeu ! Les sensibilités s'évalueront au cas par cas localement par la suite.

Evaluation environnementale dans le cadre de
l'élaboration de plans locaux d'urbanisme avec
diagnostic partagé -

Commune de La Porcherie



IV. ANALYSE DES EFFETS NOTABLES PROBABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

1. Analyse exposant les effets notables probables de la mise en œuvre du plan sur l'environnement communal

Des mises en garde sont à prendre en compte pour les futurs aménagements, notamment vis-à-vis de la biodiversité (espèces et habitats), la ressource en eau (réseau hydrographique, zones humides), le paysage, les corridors biologiques... Une évaluation des incidences Natura 2000 doit également être appréciée, en raison de la présence d'une ZSC sur le territoire communal.

Pour rappel, le diagnostic a porté sur des surfaces plus importantes que les zones à urbaniser aujourd'hui retenues par la commune. Par conséquent, l'analyse des effets de la mise en œuvre du PLU ne cible pas l'ensemble des parcelles diagnostiquées.

Le règlement écrit du PLU précise la nature de chacun de ces zonages urbains et les règles qui leur sont appliquées.

a. Effet probable sur la biodiversité

Effets sur la Faune :

L'impact potentiel sur la faune est avant tout relatif à une perte d'habitat. On résonnera ainsi sur une sensibilité en termes d'habitats d'espèces. En dehors du réseau bocager, des zones humides et des landes, les habitats d'espèces des zones AU ne présentent pas de sensibilité particulière, les espèces qui y sont associées étant relativement communes et ubiquistes.

La sensibilité du maillage bocager varie suivant la qualité de l'habitat, en termes d'état de conservation des arbres, de leur âge, de la typologie de la haie, sa continuité, etc. On peut toutefois avancer que toute perte d'habitat est préjudiciable à la faune qui lui est inféodée. On notera que cette faune est bien souvent patrimoniale : l'ensemble des chiroptères, reptiles et une grande partie de l'avifaune dite « commune » sont ainsi protégés.

A ce stade, une éventuelle destruction d'espèce ne peut être appréciée, c'est pourquoi l'analyse porte plus spécifiquement sur la perte potentielle d'habitats. Sur les parcelles étudiées, les haies n'ont pas toutes le même enjeu mais elles peuvent être utilisées par de nombreuses espèces patrimoniales.

Effet sur la Flore et les habitats :

D'un point de vue floristique, les habitats relevés ne présentent pas de sensibilité notable en dehors de la lande. La végétation y est relativement commune. Il s'agit majoritairement de jardins, terres cultivées et prairies pâturées.

La zone AUx de Beausoleil est susceptible de comporter des secteurs en zones humides. De plus, les landes, habitats souvent riches en espèces, sont en forte régression à l'échelle nationale. Toute destruction de cet habitat représentera donc une perte d'habitat pour la faune et la flore associée.

Effet sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire (Natura 2000) :

La typologie de l'habitat de la ZSC se retrouve sur une seule zone. Il s'agit de la zone de Beausoleil. Les autres parcelles ouvertes à l'urbanisation ne présentent pas de faciès de landes.

Considérant que la faune et la flore associée à la ZSC dépendent avant tout des habitats naturels qui la constituent, **la présence d'espèces d'intérêt communautaire sur les autres parcelles est peu probable.**

b. Effet probable sur la ressource en eau

Les fossés, mares et zones humides peuvent être impactés de manière directe ou indirecte par les aménagements urbains. Ils sont utilisés notamment par les amphibiens, espèces protégées. Sur la commune, l'impact potentiel est relatif à une destruction (comblement) ou une altération (drainage, pollution...).

La phase de terrain n'a pas permis d'identifier de zone humide avérée potentiellement concernée par le projet d'aménagement. Cependant, le site de Beausoleil, rattaché a posteriori du passage de terrain, est susceptible de présenter des zones humides. Il sera donc nécessaire de contrôler ce critère avant tout éventuel projet sur la zone. La destruction de zones humides a un impact local potentiel sur la ressource en eau, d'un point de vue qualitatif et quantitatif. Pour rappel de la réglementation, toute destruction de zone humide est encadrée par la Loi sur l'Eau, et nécessite à ce titre le dépôt d'un dossier de déclaration à partir de 1000m² impactés.

c. Effet probable sur le paysage

Le territoire communal possède une trame boisée bien présente. Ce paysage, bien visible lorsqu'on l'apprécie à l'échelle communale, ne se décline pas systématiquement sur les secteurs étudiés, concernés par l'ouverture à l'urbanisation. On se situe essentiellement en périphérie de zones déjà urbanisées. Seule la zone 1 AUx (Beausoleil) dédiée au développement des activités économiques, artisanales, industrielles ou commerciales est susceptible d'entraîner la destruction d'un boisement, et donc de porter atteinte au paysage.

d. Effet probable sur la continuité écologique

Deux corridors écologiques dominant sur le territoire étudié : la trame boisée et la trame aquatique / humide (fossés, mares et cours d'eau). Ces trames fonctionnent en étroite relation. Plus précisément, le réseau de haies et de boisements constitue le corridor principal de dispersion des espèces terrestres et semi-aquatiques.

La destruction de ce maillage est ainsi susceptible de fragmenter les connexions entre populations animales (amphibiens, reptiles...), notamment celles d'espèces ayant de faibles capacités de dispersion.

e. Effet probable sur l'air

Les effets probables de l'ouverture à l'urbanisation sur l'air ne peuvent être évalués en l'état actuel des connaissances des projets d'aménagement.

f. Bilan des impacts écologiques généraux

Sur la zone d'étude, un seul type d'impact potentiel peut être mis en évidence :

- Impact direct potentiel sur les haies et les espèces associées (insectes, avifaune, petits mammifères, reptiles) ;
- Impact direct potentiel sur les boisements et espèces associées (avifaune, reptiles, insectes) ;
- Impact direct potentiel sur les zones humides et espèces associées (flore, insectes et amphibiens).

Les enjeux concernant la biodiversité sont assez faibles dans le sens où des mesures d'évitement devraient être aisément applicables.

2. Analyse des effets des projets d'aménagement

Deux secteurs sont soumis à des Orientations d'Aménagement et de Programmation sur la commune, et un secteur est soumis à un principe de densité. Ces projets font l'objet de principes d'aménagement, précisant les préconisations à respecter sur le bâti, le stationnement et la circulation, les équipements et espaces collectifs, et les éléments naturels et végétaux. A noter que la zone 1AUx de Beausoleil n'est pas comprise dans ces secteurs.

a. Zone 1AU NORD du bourg

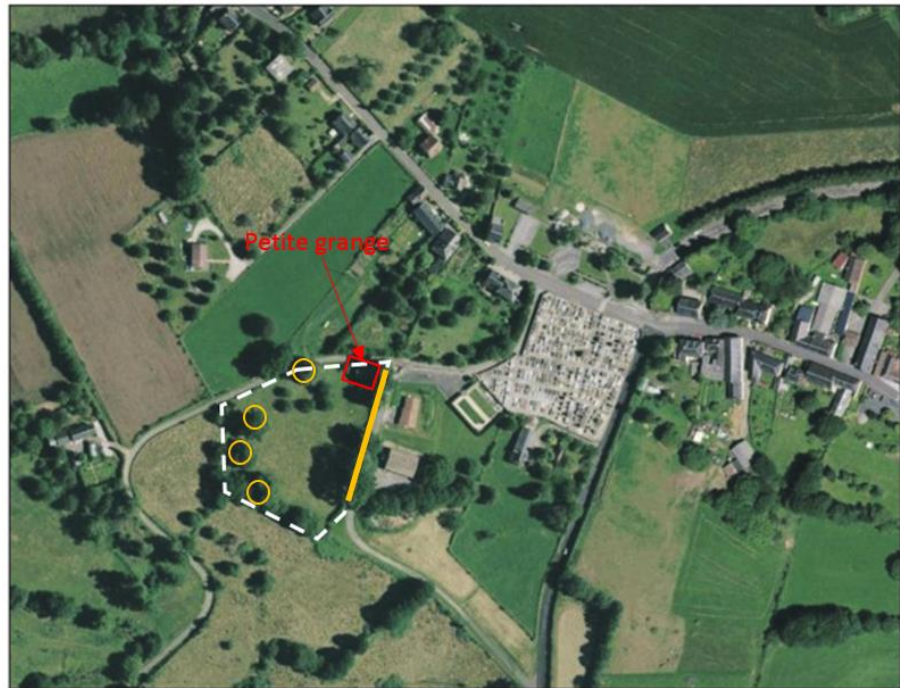
La parcelle concernée par le projet d'aménagement ne présente pas d'habitat sensible. Il s'agit de terres cultivées et d'une partie en friche. Aucune sensibilité marquée n'a été relevée sur ce secteur.



b. Zone 1AU OUEST du bourg

La parcelle concernée par le projet présente une prairie pâturée et des arbres dont certains montrent un potentiel biologique. On veillera donc à préserver au maximum les arbres isolés et le bocage localisés sur la vue aérienne ci-dessous.

Par ailleurs, la parcelle possède une petite grande qui peut représenter un abri pour certaines espèces (ex : oiseaux, chiroptères). Il convient donc de préserver au possible cette dernière ou de prendre des dispositions afin d'éviter tout impact sur les espèces (période d'intervention ou levée de contrainte).



c. Zone soumise à des principes de densité – Dents creuses NORD

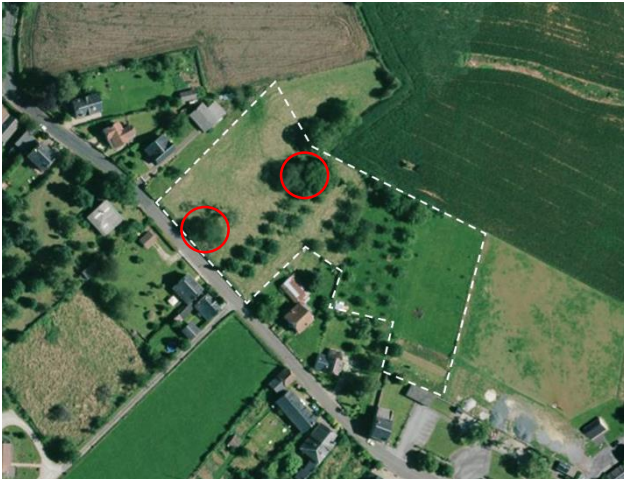
Certaines dents creuses (1, 2, 3 et 4, présentées ci-dessous) sont soumises à des principes de densité.

L'étude de la zone montre globalement peu d'enjeux écologiques en dehors de la zone 4 qui présente notamment un bocage sur tout son pourtour.



La présence d'une mare à proximité augmente l'intérêt écologique de ce bocage, notamment en tant que zone de refuge hivernal pour les amphibiens susceptibles de fréquenter la mare présente sur le terrain voisin. Il convient donc de prendre certaines mesures afin d'éviter au possible toute atteinte sur les espèces et leur habitat.

d. Zone non soumise à OAP – Zone 2AU NORD du Bourg

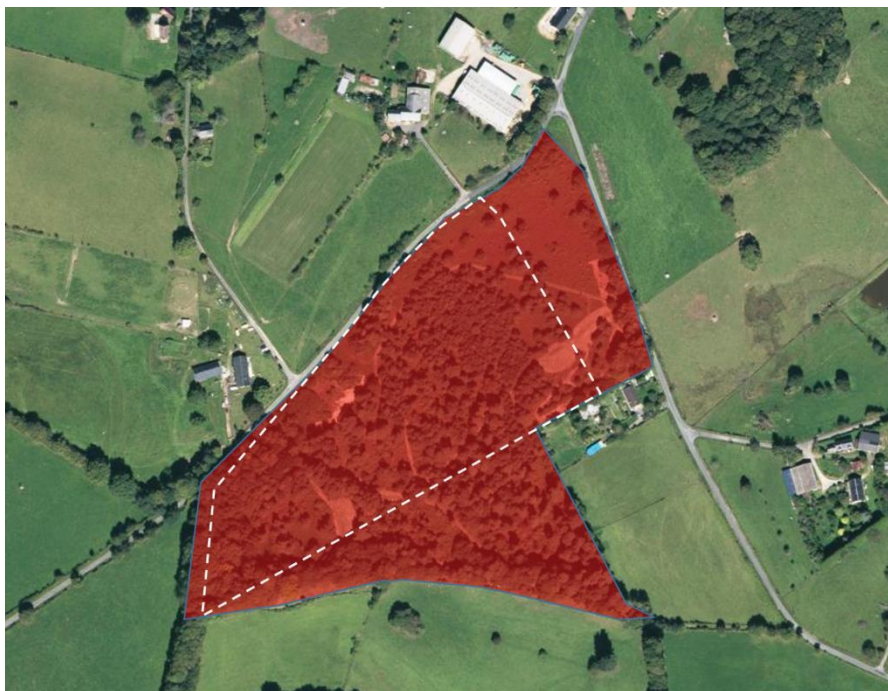


La parcelle concernée par le projet d'aménagement ne présente pas d'habitat particulièrement sensible. Il s'agit de vergers et de prairies pâturées. En revanche certains arbres présentent un potentiel biologique (voir leur localisation ci-contre).

e. Zone non soumise à OAP – Zone 1AUx Beausoleil

Cette zone présente comme habitat un faciès de landes, habitat souvent fragmenté et globalement en très forte régression à l'échelle nationale. Par ailleurs, cet habitat est connu pour accueillir une flore et une faune souvent rares et/ou menacées. De plus, la zone 1AUx est classée dans le SRCE Limousin comme réservoir de biodiversité de la trame bleue – milieux humides.

Bien que l'étude de la carte géologique ne montre pas d'affleurement de Serpentine sur cette zone, la forte proximité (moins de 900m) avec la zone protégée des « SERPENTINE DES PIERRES DU MAS » implique une fréquentation possible de la zone d'étude par certaines espèces sensibles et/ou protégées (Agrile de Guérin, Pipit farlouse) répertoriées sur ce site Natura 2000. Il est à noter que ce site Natura 2000 est également classé en tant que ZNIEFF et APPB. La zone présente donc un enjeu écologique fort.



3. Analyse des effets du projet sur le site Nature 2000 et sur l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire

Aucune parcelle ouverte à l'urbanisation n'intersecte le périmètre du site Natura 2000 « ZSC – Pelouses et landes serpentiniques du sud de la Haute-Vienne ».

Rappel des espèces animales d'intérêt communautaire recensées sur la ZSC :

TAXONS	ESPECES	
AMPHIBIENS	Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>
	Crapaud calamite	<i>Bufo calamita</i>
REPTILES	Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i>
	Lézard des souches	<i>Lacerta agilis</i>
PLANTES	Spiranthe d'été	<i>Spiranthes aestivalis</i>
INSECTES	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>
	Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>
	Ecaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>

Source : CEN Limousin, 2008 – Document d'objectifs du site Natura 2000 FR 7401137, «Pelouses et landes serpentiniques du Sud de la Haute-Vienne»

Le boisement concerné par le projet 1AUx Beausoleil est constitué de nombreux conifères. La présence de chênes semble se limiter à des individus peu mûres ou tout du moins de taille restreinte. Il apparaît ainsi peu favorable au Lucane cerf-volant. Par contre, il représente un habitat potentiel pour les deux espèces de reptiles : le Lézard des souches et la Coronelle lisse. Le caractère acide du boisement, avec une strate herbacée présentant des faciès de lande, est favorable surtout au Lézard des souches. Ce dernier peut également fréquenter les lisières et chemins forestiers.

Ce secteur de landes, qu'elles soient mésophiles ou humides en partie, est également favorable au Damier de la succise.

Au regard des espèces animales et des habitats d'intérêt communautaire recensés sur ce site Natura 2000 et en prenant en compte les données cartographiques du DOCOB, le projet de PLU de la commune de la Porcherie est susceptible d'avoir une incidence sur les reptiles et un papillon d'intérêt communautaire pour la parcelle concernée par un projet de zone d'activités économiques.

V. PRESENTATION DES MESURES ENVISAGEES POUR EVITER LES CONSEQUENCES DOMMAGEABLES DU PROJET

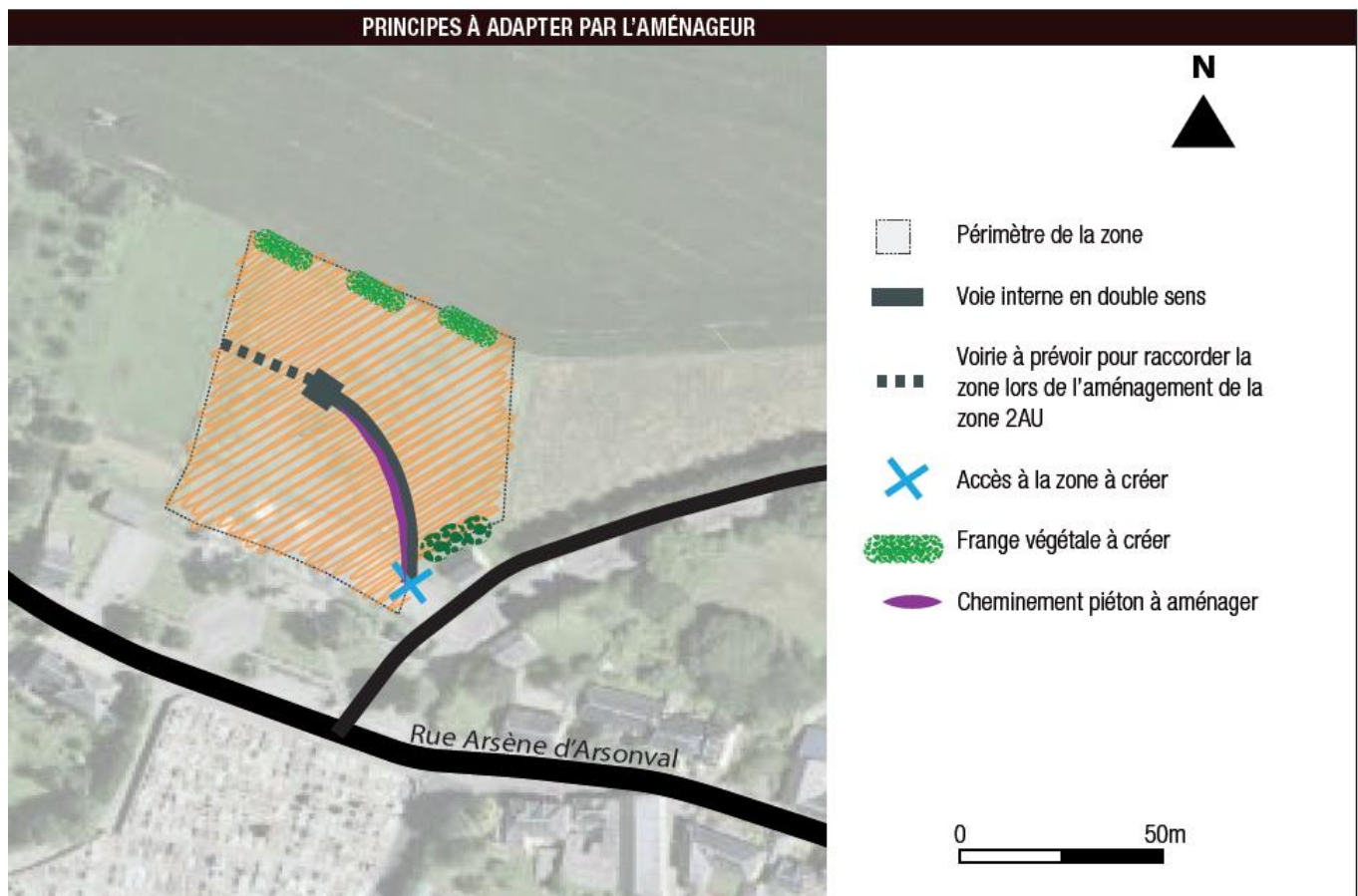
Lors d'un tel projet, il est préférable d'éviter toute conséquence dommageable. Pour diverses raisons, les mesures d'évitement ne sont pas toujours possibles, on applique alors des mesures de réduction des impacts. Les mesures compensatoires s'appliquent dans le cas où le projet impacte de manière significative l'environnement, nécessitant des compensations. Elles ne concernent donc que les dommages résiduels et inévitables du projet sur la biodiversité.

Les mesures proposées sont des **mesures d'évitement**, afin de ne pas avoir d'impact résiduel sur l'environnement. Ces mesures permettront d'orienter les futurs projets d'aménagement.

1. Préservation du bocage (haies et arbres)

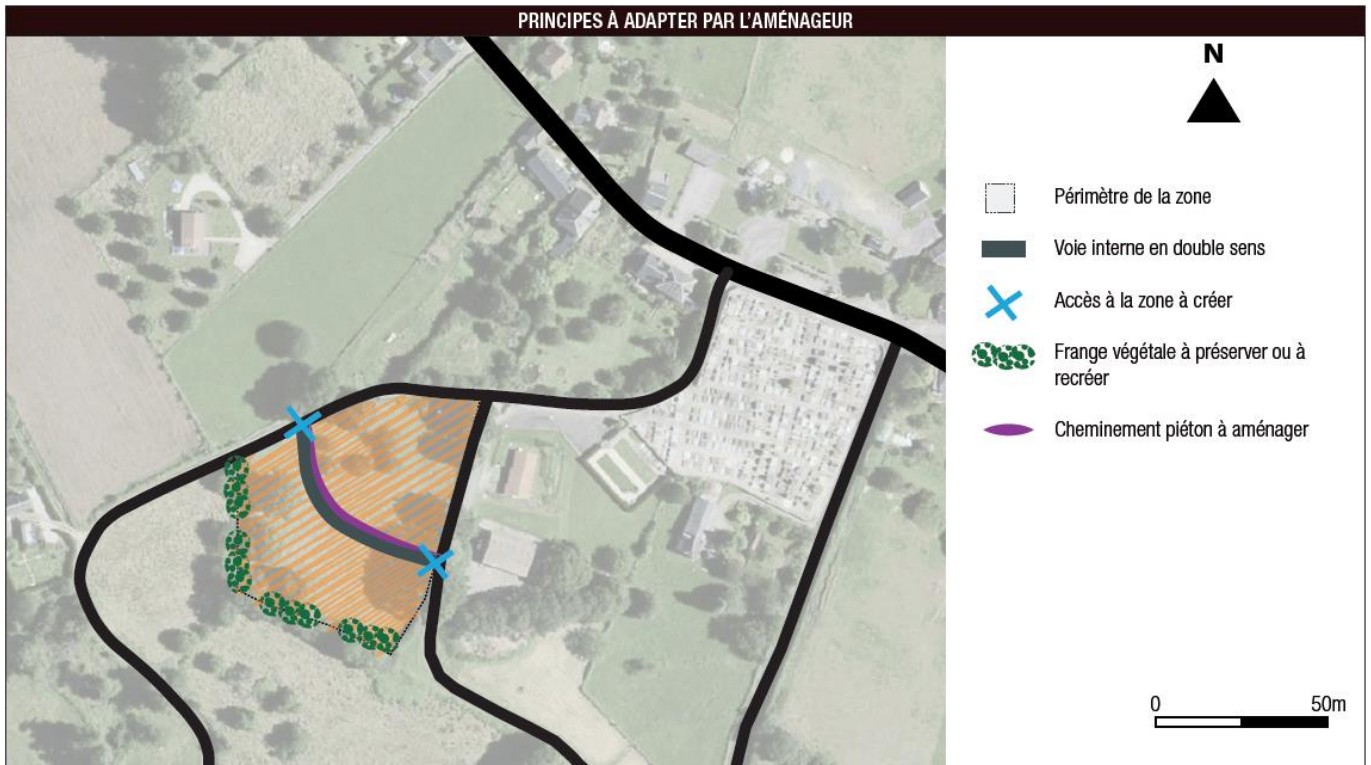
a. Zone 1AU NORD du bourg

Une haie discontinue sera créée en limite nord de la parcelle, ainsi qu'une petite frange végétale pour cacher un bâti existant, connectée à un maillage bocager. Ces haies seront constituées d'essences locales constitutives du bocage limousin.



b. Zone 1AU OUEST du bourg

La haie relictuelle arborée existante au sud sera préservée au possible, et remplacée si une suppression totale ou partielle est indispensable. Elle sera constituée d'essences locales constitutives du bocage limousin.



L'arbre isolé en bordure de route sera également préservé, dans le sens où il n'interfère pas avec la voie interne et le cheminement piéton à créer, et qu'il se situe en limite de parcelle.

La destruction de la grange, si elle a lieu, doit être préférentiellement réalisée en hiver, pour limiter le risque de mortalité en particulier pour les chiroptères. Si le gîte estival n'est pas à écarter pour ce groupe, il est peu probable que le bâti constitue un gîte hivernal.

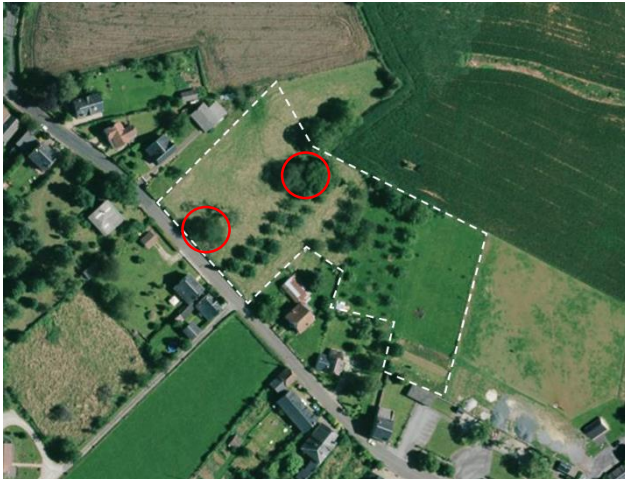
c. Zones soumises à des principes de densité – Dents creuses NORD

Dans l'idéal, les arbres les plus mûres devront être conservés. On nuancera toutefois certains individus au plus faible potentiel, qui pourront être abattus sans grande incidence écologique. Sur la zone 4, on note surtout la présence d'espèces du genre *Prunus* et *Betula*.



L'abattage des arbres sera effectué en automne ou hiver, pour limiter au maximum les incidences sur la faune associée.

d. Zone non soumise à OAP – Zone 2AU NORD du Bourg



Les arbres présentant le potentiel biologique le plus important seront conservés.

L'abattage des arbres sera effectué en automne ou hiver, pour limiter au maximum les incidences sur la faune associée.

e. Zone non soumise à OAP – Zone 1AUx Beausoleil

Il est impossible d'éviter la destruction même partielle du boisement et de la lande, puisque cet habitat englobe la totalité de la parcelle de projet.

f. Prise en compte globale du bocage

Les aménagements doivent prendre en compte les haies et les intégrer dans les plans afin de les préserver.

Le règlement écrit du PLU commun à toutes les zones précise que « *les plantations faites antérieurement [...] peuvent être conservées* ». Il précise aussi que « *Les plantations devront être réalisées à partir d'essences locales bien adaptées aux conditions de la région* ».

Ainsi, les éléments bocagers existants (arbres isolés et haies) seront au maximum préservés. Cette préservation concerne l'ensemble des autres zonages pour lesquels des haies sensibles ont été identifiées (voir IV.2. *Analyse des effets des projets d'aménagement*).

2. Préservation des zones humides

Seule la zone 1AUx de Beausoleil est susceptible d'accueillir des zones humides au regard des habitats présents. L'urbanisation de ces zones humides, si ces dernières représentent une surface supérieure à 1000m², sera encadrée par la Loi sur l'eau. La mesure d'évitement la plus simple consisterait à les mettre en défend de toute urbanisation.

Un premier travail sera donc de délimiter précisément ces milieux, afin d'en apprécier la surface. Le projet d'aménagement serait ensuite développé en évitant n'impacter ces zones humides. Si la surface ou la localisation ne permet pas d'assurer un évitement total, un dossier Loi sur l'eau devra préciser les mesures de réduction et compensation à mettre en œuvre en conséquence.

3. Mesures compensatoires spécifiques

Tout défrichement d'un boisement doit faire l'objet d'une autorisation, qu'il soit réalisé par des propriétaires privés ou collectivités territoriales ou personnes morales. A partir d'une surface (même morcelée) supérieure ou égale à 25 ha, une étude d'impact doit être réalisée. En deçà de 25 ha, un examen au cas par cas est systématique.

Si le défrichement peut être justifié par le porteur de projet, notamment si aucune autre solution d'évitement n'est envisageable ou acceptable, il devra nécessairement faire l'objet d'une compensation, par restauration ou plantation d'un boisement de même typologie et surface (avec généralement un coefficient supérieur compris entre 2 et 5 fois la surface défrichée). Il peut également être proposé le versement d'une indemnité équivalente en vue de l'achat par l'Etat ou une collectivité territoriale de terrains boisés ou à boiser, susceptibles de jouer le même rôle écologique ou social que les bois visés par le défrichement.

Ces mesures sont lourdes, tout en sachant que l'autorisation de défrichement peut ne pas être délivrée par le préfet. L'article L. 311-3 du Code Forestier précise que « *l'autorisation de défrichement peut être refusée lorsque la conservation des bois [...] est reconnue nécessaire [...] à l'équilibre biologique d'une région ou d'un territoire présentant un intérêt remarquable du point de vue de la préservation des espèces animales ou végétales et de l'écosystème et au bien-être de la population.* » A ce titre, le boisement de Beausoleil, identifié comme réservoir et corridor biologique par le SRCE Limousin, et représentant un habitat potentiel pour les reptiles d'intérêt communautaire, est susceptible de justifier un refus de l'autorisation de défricher.

Concernant les zones humides identifiées, un dossier de déclaration pour l'altération ou la destruction de zones humides doit être déposé à partir de 1000m² impactés (autorisation pour surface > 1ha). Ce dossier doit justifier de l'impact (intérêt général) et de l'absence de solution alternative. Conformément aux dispositions du SDAGE, la destruction de zones humides doit être compensée par la restauration ou la création de zones humides de surface et fonctionnalité équivalente. Cette surface peut être multipliée par 2 si la compensation ne peut être réalisée dans le même bassin versant.

Ces mesures de compensation ne peuvent être proposées que si aucune mesure d'évitement n'est possible, ou que des impacts résiduels significatifs subsistent malgré la mise en place de ces mesures.

VI. CONCLUSION DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Le territoire communal, à proximité de zonages remarquables (site Natura 2000, ZNIEFF), présente quelques sensibilités environnementales. Il apparaît ainsi nécessaire, dans le cadre de l'ouverture à l'urbanisation, de requérir à des mesures d'évitement.

Les mesures préconisées visent à la conservation des corridors dominants de la zone d'étude (trames vertes et bleues), que sont les maillages bocager (haies et boisements) et hydrographiques (masses d'eau courantes et stagnantes, zones humides).

Ainsi, sur la base du diagnostic réalisé et de l'évaluation des incidences de l'ouverture à l'urbanisation de certaines parcelles, le respect de ces mesures permettra d'assurer un impact non significatif de la mise en œuvre du PLU sur les différents compartiments de l'environnement et le réseau Natura 2000.

Pour la parcelle 1AUx de Beausoleil, l'urbanisation entrainera nécessairement un défrichement partiel ou total. Ce défrichement est encadré par la Loi, et devra faire l'objet d'une autorisation. Il est difficile à ce stade des projets d'apprécier correctement les incidences, toutefois nous pouvons conclure que la destruction du boisement aura un impact significatif sur l'équilibre biologique local, et devra nécessairement faire l'objet d'une compensation. Si cette compensation est mise en œuvre conformément à la réglementation, elle devra assurer un impact résiduel non significatif.

VII. RESUME NON TECHNIQUE

1. Principes et méthodologie de l'évaluation environnementale

L'évaluation environnementale du plan local d'urbanisme est une évaluation préalable, en ce sens elle mesure les impacts prévisibles du plan et de sa mise en œuvre sur l'environnement, pour les années à venir. Etant réalisée pendant l'élaboration du document, c'est également un outil d'aide à la décision. Cette évaluation ne peut être considérée comme exhaustive : outil de planification, le Plan Local d'Urbanisme ne permet toutefois pas d'apprécier et maîtriser l'ensemble des évolutions pouvant avoir un effet sur l'environnement.

L'évaluation environnementale a pour objectif de mettre en évidence les enjeux environnementaux du PLU, et de définir les orientations stratégiques en matière d'environnement. Elle considère l'ensemble des grandes thématiques environnementales, telles que la préservation de la biodiversité, la consommation d'espace, la ressource en eau, le paysage, l'air, etc...

L'évaluation environnementale réalisée dans le cadre de la révision du PLU de la Porcherie s'est articulée en deux temps :

- ✘ Une première phase de diagnostic, permettant de dresser le profil environnemental de la commune ;
- ✘ Un second temps d'analyse des effets de la mise en œuvre du PLU sur l'environnement, en appréciant notamment les projets d'aménagements définis.

L'analyse considère également les impacts sur les sites Natura 2000 les plus proches. En effet, l'évaluation environnementale est en outre déclenchée par la présence d'un site Natura 2000 sur le territoire communal.

Pour apprécier correctement les effets de la mise en œuvre du PLU, les orientations du PADD, du plan de zonage et du règlement ont été analysées.

La méthodologie utilisée pour évaluer les effets du projet sur l'environnement respecte le cadre réglementaire. Elle s'appuie sur un travail bibliographique et de terrain, ainsi que sur des réunions d'échange et de travail auprès des élus et organismes concernés.

2. Synthèse du diagnostic environnemental

La commune de la Porcherie accueille un site Natura 2000 :

- la ZSC « Pelouses et landes serpentiniques du sud de la Haute-Vienne » :

Ce site est dominé par une végétation de landes humides en mosaïque avec divers faciès de pelouses, landes et prairies plus ou moins humides.

Le territoire communal est également marqué par la présence de quatre ZNIEFF, dont une recoupe en partie le site Natura 2000.

Le diagnostic de terrain a ciblé les parcelles à urbaniser, sur un périmètre assez vaste au préalable, du fait que les zonages ne soient pas encore arrêtés. Il avait pour objectif de compléter le diagnostic bibliographique, en particulier avec une vision plus locale, sur des terrains non prospectés (puisque non inscrits dans des périmètres réglementaires ou remarquables). Les effets de l'urbanisation potentielle de ces terrains devaient ainsi être analysés à partir des éventuelles sensibilités relevées.

Dans l'ensemble aucun habitat patrimonial ou remarquable n'a été identifié sur les parcelles étudiées. Ces dernières sont essentiellement des terres cultivées, des prairies pâturées, et des jardins. D'un point de vue faunistique, quelques haies et boisements présentaient un intérêt écologique, et ont donc été identifiés et localisés. Ces éléments bocagers représentent en effet un support pour la faune - en particulier les oiseaux - dont un certain nombre d'espèces patrimoniales sont connues ou supposées présentes sur la commune.

La zone de Beausoleil présente toutefois un intérêt écologique marqué, puisqu'il s'agit d'une lande en partie boisée, à quelques centaines de mètres de la lande des Pierres du Mas, qui est donc susceptible d'accueillir des espèces patrimoniales fréquentant les mêmes habitats. Une partie de cette lande est également susceptible d'être en zone humide.

3. Evaluation des effets de la mise en œuvre du PLU

Les effets sur la biodiversité portent avant tout sur une éventuelle destruction des haies et boisements à enjeux et des zones humides, dans le cadre des aménagements futurs. Pour le reste, la sensibilité des habitats naturels et habitats d'espèces est relativement faible sur les parcelles urbanisables.

La préservation du maillage bocager revêt également une importance paysagère, ainsi que pour la continuité écologique en milieu urbain.

La préservation des zones humides participe à la préservation qualitative et quantitative de la ressource en eau.

La mise en œuvre du PLU n'a pas d'effet significatif sur les autres thématiques environnementales.

4. Prise en compte du PADD, des orientations d'aménagement et de programmation, et du règlement

Les zonages retenus en zones AU sont en cohérence avec le diagnostic environnemental, lequel n'a pas identifié d'enjeu significatif sur ces parcelles, à l'exception de la zone 1AUx de Beausoleil.

La préservation du bocage est bien intégrée aux différents documents du PLU. Le règlement écrit du PLU intègre également des règles relatives aux éléments naturels et paysagers de la commune. Il précise notamment que les alignements d'arbres existants doivent être préservés, et que les plantations nouvelles doivent privilégier les essences locales.

Les articles du règlement comportent des dispositions concrètes des orientations retenues par le PADD en faveur de la préservation de l'environnement.

La délimitation des zones N et la prise en compte des éléments naturels et paysagers remarquables contribuent à protéger et mettre en valeur les espaces naturels, et assurer la continuité écologique sur le territoire communal.

VIII. ANNEXES

Annexe 1 : Description des fiches ZNIEFF

Annexe 2 : Description du site Natura 2000 « Pelouses et landes serpenticoles du sud de la Haute-Vienne »

Annexe 3 : Liste complète de la biodiversité communale sur la Porcherie

Annexe 1 : Description des fiches ZNIEFF

Corrèze Creuse Haute-Vienne		Limousin
 <p>SITE A CHAUVES-SOURIS : FORET ET ANCIENNE MINE DE CHAMPVERT</p> <p>ZNIEFF N° : 100 Numéro SPN : 740007674 Surface : 57 ha</p>		
<p>Communes</p> <p>La Porcherie (87) Saint-Vitte-sur-Briance (87)</p>		
<p>Description et intérêt du site</p> <p>La ZNIEFF de l'ancienne mine de Champvert, sur la commune de La Porcherie, était déjà recensée lors du premier inventaire publié en 1989 pour un intérêt concernant uniquement les chauves-souris. Lors de la révision, les travaux complémentaires ont permis de préciser que la forêt de feuillus, qui entoure la mine, présente un intérêt supplémentaire pour ces dernières. Elle constitue des territoires de chasse très fréquentés. Plusieurs espèces fréquentent le site régulièrement : la barbastelle d'Europe, le vespertilion de bechstein, le murin de natterer, le murin à moustaches, le petit rhinolophe et le grand murin.</p> <p>Parallèlement à l'intérêt faunistique, les relevés botaniques réalisés dans la forêt ont montré également un intérêt pour la flore. Plusieurs espèces sont à citer : aspérule odorante, impatience ne me touchez pas, mercuriale vivace et mélitte à feuilles de mélisse. Toutes ces espèces recherchent des sols neutro-alcalins, ce qui est peu fréquent dans nos régions granitiques largement dominées par les sols acides.</p>		
Milieux déterminants		Type de Zone : 1
<p>Mines et passages souterrains Chênaies-charmaies Chênaies acidiphiles (et chênaies-hêtraies acidiphiles) Hêtraies</p>		
Espèces déterminantes		Type de Zone : 1
<p>Faune <i>Mammifères</i> Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>) (Protection nationale, Directive Habitats) Grand murin (<i>Myotis myotis</i>) (Protection nationale, Directive Habitats) Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>) (Protection nationale, Directive Habitats) Vespertilion de bechstein (<i>Myotis bechsteini</i>) (Protection nationale, Directive Habitats) <i>Oiseaux</i> Bruant fou (<i>Emberiza cia</i>) (Protection nationale)</p> <p>Flore Aspérule odorante (<i>Galium odoratum</i>) Impatience ne me touchez pas (<i>Impatiens noli me tangere</i>)</p>		
<p>Inventaire national ZNIEFF conduit par le ministère chargé de l'environnement. Edition 2000. Contact DIREN Limousin 8, cours Bugesud 87000 Limoges - 05 55 11 53 70 - diren@limousin.environnement.gouv.fr Crédit photographique : Barbastelle d'Europe, Michel BARATAUD</p>		
 		

Corrèze
Creuse
Haute-Vienne



Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

SERPENTINE DES PIERRES DU MAS (= DE LA PORCHERIE)

ZNIEFF N° : 101

Numéro SPN : 740002768
 Surface : 34 ha

Limousin

Commune

La Porcherie (87)



Description et intérêt du site

Cette lande est située sur la commune de La Porcherie à quelques kilomètres du bourg. L'intérêt du site repose sur la présence d'une roche particulière, la serpentinite, issue de l'activité volcanique. Il s'agit d'une roche ultra-basique qui tranche avec le granite environnant, toujours très acide. La lande apparaît comme un véritable îlot xérique au milieu des pâturages voisins.

Le site des Pierres du Mas appartient à un ensemble d'affleurements qui forment un alignement sur tout le sud de la Haute-Vienne. Cet alignement s'étend de La Porcherie à l'est jusqu'à Vayres à l'ouest. Les sols serpentiniques ont une composition chimique particulière due à la nature de la roche ultrabasique dont ils sont issus. Ces sols, très pauvres en calcium et en aluminium, présentent des teneurs en éléments lourds (chrome, nickel, cobalt) relativement élevées.

La végétation est constituée de formations herbacées ouvertes pour l'essentiel :

- pelouse à fétuque, abritant de nombreuses espèces caractéristiques : armérie faux-plantain, koelérie du valais, filipendule vulgaire;
- végétation des chaos rocheux qui abrite deux espèces de fougères remarquables : la notholène de Maranta, espèce méridionale protégée en Limousin et que l'on rencontre exclusivement sur serpentinite, la doradille noire qui présente sur les serpentines une forme particulière qui a longtemps intrigué les botanistes. Il s'agit d'une forme qui rappelle physiquement beaucoup une autre espèce de fougère, la doradille à feuilles en coin.
- pelouse à Brachypode, formation envahissante qui semble gagner du terrain dans les zones où le sol est plus profond;
- lande humide, où se développe la bruyère à quatre angles et par place la bruyère vagabonde, espèce protégée au niveau régional;
- lande sèche de type atlantique qui se juxtapose avec la pelouse à fétuque pour former une mosaïque de milieux;
- fourré à bourdaine et pin sylvestre, formation envahissante limitée cependant par la profondeur du sol qui reste très superficiel sur les parties rocheuses où ces arbres s'installent toutefois à la faveur de fissures.

La faune est surtout connue pour les oiseaux qui fréquentent les milieux ouverts du site comme le busard Saint-Martin ou le tarier pâle. Dans les zones humides et dans les mares qui sont relativement nombreuses sur la lande, une espèce de triton a été recensée : le triton marbré.

Parmi les invertébrés, quelques espèces intéressantes sont aussi à signaler principalement chez les orthoptères (criquets-sauterelles) avec le criquet italien, typiquement inféodé aux zones dénudées et sèches, ou encore le bupreste de guérin, coléoptère rare partout en France, observé sur les saules en contrebas de la lande.

Ce site est en partie protégé par arrêté préfectoral de protection de biotope (5/10/95) et proposé comme site d'importance communautaire dans le cadre de la mise en place du réseau Natura 2000.

Milieux déterminants

Espèces déterminantes

Rochers exposés et falaises de l'intérieur Landes sèches Pelouses permanentes denses et steppes medio-européennes Pelouses rupicoles basiphiles. Landes humides atlantiques méridionales à <i>Erica ciliaris</i> et <i>E. tetralix</i>	Faune <i>Oiseaux</i> Autour des palombes (<i>Accipiter gentilis</i>) (Protection nationale) Busard Saint-Martin (<i>Circus cyaneus</i>) (Protection nationale, Directive Oiseaux) Pipit farlouse (<i>Anthus pratensis</i>) (Protection nationale) <i>Insectes</i> Bupreste de guérin (<i>Agrilus guerinii</i>) (coléoptère) Cordule à corps fin (odonate) (<i>Oxygastra curtisii</i>) (Protection nationale, Directive Habitats) Damier de la succise (lépidoptère) (<i>Euphydryas aurinia</i>) (Protection nationale, Directive Habitats) Miroir (lépidoptère) (<i>Heteropterus morpheus</i>) Flore Bruyère vagabonde (<i>Erica vagans</i>) (Protection régionale) Filipendule vulgaire (<i>Filipendula vulgaris</i>) Koelérie du valais (<i>Koeleria vallesiana</i>) Notholène de Maranta (<i>Notholaena marantae</i>) (Protection régionale)
--	---

Inventaire national ZNIEFF conduit par le ministère chargé de l'environnement. Edition 2000.
 Contact DIREN Limousin
 8, cours Bugeaud 87000 Limoges - 05 55 11 53 70 - diren@limousin.environnement.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DIRECTION NATIONALE DE
 L'ENVIRONNEMENT

Type de Zone : 1

Corrèze
Creuse
Haute-Vienne



**Zones Naturelles
d'Intérêt Ecologique,
Faunistique et Floristique**

FORET DE MONTARD

ZNIEFF N° : 919
 Numéro SPN : 740320109
 Surface : 450 ha

Limousin

Communes

Masseret (19), La Porcherie (87)
Lamongerie (19)

Description et intérêt du site

Située au nord de La Mongerie, de part et d'autre de la limite départementale, la forêt de Montard est un vaste massif boisé, largement dominé par les feuillus et bordé de zones humides (ruisseaux, mares...).

Sa plus grande partie est soumise au régime forestier.

L'intérêt du site est essentiellement botanique. Plusieurs espèces remarquables ont été identifiées : drosera intermédiaire, protégée en France, maïanthème à deux feuilles, renoncule à feuilles d'aconit, gnaphale des bois.

Concernant la faune, on peut signaler la présence du grillon des marais, espèce inféodée aux zones humides et en voie de régression un peu partout en France.

Milieux déterminants

Chênaies acidiphiles (et
chênaies-hêtraies acidiphiles)
Hêtraies
Landes humides
Tourbières bombées, faciès
dégradé à molinie
Bas-marais acides

Espèces déterminantes


Faune
Insectes
Grillon des marais (orthoptère) (*Pteronemobius heydeni*)
Miroir (lépidoptère) (*Heteropterus morpheus*)

Flore
Drosera intermédiaire (*Drosera intermedia*) (Protection nationale)
Maïanthème à deux feuilles (*Maianthemum bifolium*)
Narthécie des marais (*Narthecium ossifragum*)
Renoncule à feuilles d'aconit (*Ranunculus aconitifolius*)
Séneçon à feuilles d'adonis (*Senecio adonidifolius*)

Inventaire national ZNIEFF conduit par le ministère chargé de l'environnement. Edition 2000.
 contact DIREN Limousin
 8, cours Bugeaud 87000 Limoges - 05 55 11 53 70 - diren@limousin.environnement.gouv.fr
 Crédit photographique : *Drosera intermédiaire*, Askoldis VILKS




Type de Zone : 1



**Zones Naturelles
 d'Intérêt Ecologique,
 Faunistique et Floristique**

Corrèze Creuse Haute-Vienne


VALLEE DE L'AUEZERE

ZNIEFF N° : 916
 Numéro SPI : 74008146
 Surface : 999 ha

Limousin

Communes

Séгур-le-Château (19), Meuzac (87), Masseret (19), Benayes (19), Salon-la-Tour (19)
 Saint-Pardoux-Corbier (19), Lubersac (19), Saint-Julien-le-Vendômois (19),
 Arnac-Pompadour (19), Saint-Ybard (19), Beyssenac (19), La Porcherie (87)
 Saint-Germain-les-Belles (87)



Description et intérêt du site

Le périmètre englobe l'ensemble de la vallée de l'Auvézère, de sa source, dans les fonds humides du bois des Vergnes à la limite départementale entre la Haute-Vienne et la Corrèze, jusqu'au département de la Dordogne. Le cours d'eau coule tout d'abord dans un secteur relativement plat au milieu de prairies. La vallée devient plus encaissée dans les derniers kilomètres avant Ségur; elle est alors très boisée. L'absence de retenue sur le cours de l'Auvézère lui donne un intérêt halieutique. Localement, quelques affleurements rocheux permettent à une flore particulière (dite saxicole) de s'installer.


La végétation de la vallée présente des aspects bien différents. Dans les zones de sources, c'est la flore des milieux tourbeux qui est présente avec la parnassie des marais, le rhynchospore blanc, la gentiane pneumonanthe, la drosera à feuilles rondes, la drosera intermédiaire, la linaigrette à feuilles étroites, etc... Plus à l'aval lorsque la vallée devient plus encaissée, des plantes forestières également très intéressantes se sont développées : impatience ne me touchez pas, mercuriale pérenne, aspérule odorante, etc...

La présence de la truite fario, souche sauvage, est constante sur toute la vallée. Dans les zones tourbeuses de l'amont, quelques espèces de papillons remarquables ont été recensées comme l'azuré des mouillères (protégé en France) et le miroir. Le cincle plongeur est signalé en de nombreux points dans le secteur encaissé de la vallée.

Une ZNIEFF de type I (N° 917) a été identifiée dans la ZNIEFF de type II.

Milieux déterminants	Espèces déterminantes
<p>Cours d'eau : zone à truite Cours d'eau : zone à ombre Forêts mélangées de ravins et de pentes Tourbières bombées, faciès dégradé à molinie Groupements à reine des prés et communautés associées</p>	<p>Faune <i>Oiseaux</i> Cincle plongeur (<i>Cinclus cinclus</i>) (Protection nationale) <i>Poissons</i> Truite fario (<i>Salmo trutta fario</i>) (Protection nationale partielle) <i>Insectes</i> Miroir (lépidoptère) (<i>Heteropterus morpheus</i>) Azuré des mouillères (lépidoptère) (<i>Maculinea alcon / denis et schiff.</i>) (Protection nationale)</p> <p>Flore Aspérule odorante (<i>Gallium odoratum</i>) Camérisier à balais (<i>Lonicera xylosteum</i>) Campanille à feuilles de lierre (<i>Wahlenbergia hederacea</i>) Cerisier à grappes (<i>Prunus padus</i>) Doronic mort aux panthères (<i>Doronicum pardalianches</i>) (Protection régionale) Drosera à feuilles rondes (<i>Drosera rotundifolia</i>) (Protection nationale) Drosera intermédiaire (<i>Drosera intermedia</i>) (Protection nationale) Gentiane pneumonanthe (<i>Gentiana pneumonanthe</i>) (Protection régionale) Impatience ne me touchez pas (<i>Impatiens noli me tangere</i>) Parnassie des marais (<i>Parnassia palustris</i>) Pâturin de chaix (<i>Poa chaixii</i>) Rhynchospore blanc (<i>Rhynchospora alba</i>)</p>

Inventaire national ZNIEFF conduit par le ministère chargé de l'environnement. Edition 2000.
 Contact DREN Limousin
 8, cours Sugerud 87000 Limoges - 05 55 11 53 70 - dren@limousin.environnement.gouv.fr
 Crédit photographique : Gentiane pneumonanthe, René DOM



Type de Zone : 2

Annexe 2 : Description du site Natura 2000 « Landes serpentiniques du sud de la Haute-Vienne »

Fiche descriptive du site (Source : DREAL Limousin) :



FICHE d'identité...

Nom:	Pelouses et landes serpentiniques du sud de la Haute-Vienne (5 sites)
Région:	Limousin
Département:	Haute-Vienne (87)
Commune(s) concernée(s):	Château-Chervix, Magnac-Bourg, Meuzac, la Porcherie, la Roche l'Abeille.
Superficie:	240 ha
Opérateur du Site:	Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin
Validation du Document d'Objectifs par le Comité de Pilotage:	le 16 octobre 2001



Les « Pelouses et landes serpentiniques du Sud de la Haute-Vienne » ont été proposées comme site Natura 2000 afin de préserver des milieux particuliers de landes, pelouses sèches, éboulis rocheux....

Il s'agit de la présence d'affleurements de roches, dites serpentinites. Ces roches feuilletées de teinte foncée, proviennent du refroidissement des laves de volcans sous-marins, qui ont été comprimées et chauffées lors de l'édification de la chaîne hercynienne (l'actuel Massif Central).

L'érosion, en usant le sommet, a mis à jour ces lambeaux qui affleurent aujourd'hui à La Roche l'Abeille, La Porcherie, Meuzac, Magnac-Bourg et Château-Chervix.



ANALYSE de l'existant...

> Analyse écologique...

La serpentinite est une roche peu acide, contrairement au granit de la région. Sa faible composition en silice permet l'installation d'espèces végétales qui se rencontrent fréquemment sur les terrains calcaires. Elle est, en outre, riche en éléments minéraux métalliques comme le fer, le chrome ou le magnésium...

Les landes serpentinitiques représentent des écosystèmes originaux, qui recèlent un patrimoine biologique d'une grande rareté, dont les principaux milieux sont inscrits à l'annexe I de la directive Habitats¹.

1. La **végétation pionnière**² des chaos rocheux se compose de mousses et de lichens. Dans les crevasses des roches se fixent les fougères comme la Rue des murailles ou la Capillaire noire,



Certaines espèces ne poussent en Limousin que sur les serpentinites. C'est le cas de la remarquable petite fougère méditerranéenne, la Notholène de Maranta.

2. Dans les **pelouses rases** et sur les **replats des dalles rocheuses** s'installent des espèces telles que les Orpins des murs, plantes charnues aux fleurs jaunes, ou le Scléranthe pérenne, minuscule plante tapissante.

3. Les **pelouses ouvertes** abritent des espèces comme la Fétuque de Leman de couleur bleuâtre, la Keulerie du Valais, une graminée des milieux calcaires secs. Ce milieu a une existence précaire, car les pelouses se ferment en l'absence de pâturage, colonisées

par des graminées plus dynamiques, à haut port, comme le Brachypode penne.

4. Puis vient la **lande à Bruyère et Ajonc nain** accueillant plusieurs espèces de Bruyère : la Bruyère vagabonde, la Bruyère quaternée, la Bruyère cendrée... Par ailleurs, de nombreuses espèces très rares ou protégées : l'Ail des landes, la Gentiane pneumonanthe... sont présentes dans ce milieu.

Progressivement, ces espaces sont colonisés par des espèces préforestières comme les Ronces, la Fougère aigle, le Prunellier, la Bourdaine... Cette évolution constitue la principale menace pour la biodiversité de ces pelouses et landes.



Ces milieux présentent une faune variée mais peu spécifique. Les mares, anciennes excavations, abritent des amphibiens comme le Crapaud sonneur à ventre jaune, des libellules comme l'Agrion de Mercure... Des papillons comme l'Azurée des Mouillères ou le Damier de la Succisse se rencontrent dans les landes et prairies alentours.



> Analyse des activités humaines..

À la vue de leurs qualités écologiques, les 5 sites sont inscrits à l'**inventaire ZNIEFF**³ et 3 de ces affleurements sont protégés par un **Arrêté de Protection de Biotope**⁴ : la lande du Cluzeau et de la Flotte, Saint-Laurent et les Pierres du Mas. Pour développer une gestion afin de préserver cette biodiversité, ces sites ont été classés Natura 2000.

Les milieux sur serpentinites ont longtemps fait l'objet d'une exploitation agricole traditionnelle, où l'on pratiquait la fauche, le pâturage, la culture de plantes peu exigeantes... Aujourd'hui ces activités ont disparu, et, seul un pâturage, associé éventuellement à une fauche, permet le maintien de ces landes.

La lande de la Villedieu est gérée par un **pâturage bovin extensif**⁵. Celles de Saint-Laurent, du Cluzeau et de la Flotte sont gérées par le Conservatoire Régional des Espaces Naturels en partenariat avec l'Association Communale de Chasse de la Roche l'Abelle, grâce à un **troupeau de brebis**.

La chasse, sur les secteurs, est axée vers le grand et petit gibier (chevreuil, sanglier, lapin de garenne...). Le site de Saint-Laurent est classé en réserve de chasse. Quelques aménagements à vocation cynégétique sont présents sur la lande (culture à gibiers, parcs de repeuplements à lapin de garenne...). Par ailleurs, la lande de la Rivière fait encore l'objet d'une exploitation artisanale. L'argile est extraite pour fabriquer des pots de fleurs, tuiles et briques.

Pour découvrir le site, des chemins parcourent la lande de Saint-Laurent, les landes du Cluzeau et de la Flotte...

1. voir le Réseau Natura 2000

2. **Végétation pionnière** : qui s'installe la première sur un milieu.

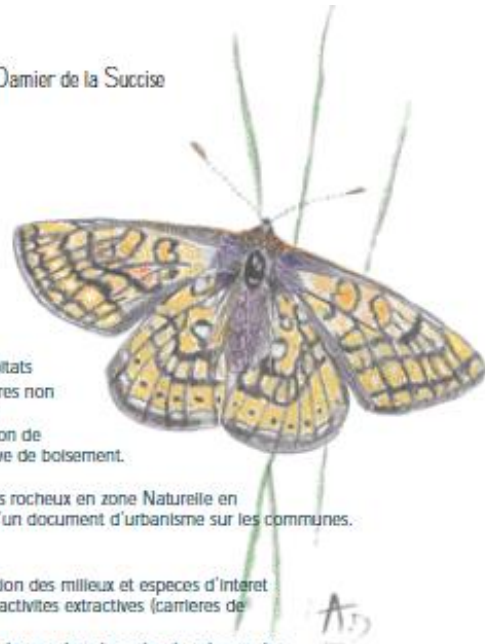
3. **ZNIEFF** : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique. Programme initié en 1982 par le ministère chargé de l'environnement afin de doter l'Etat, les collectivités locales et les acteurs de gestion de l'espace, d'un outil de connaissance des milieux naturels.

4. **Arrêté de Protection de Biotope** : Dans ce périmètre, pris par arrêté préfectoral, certaines activités sont réglementées pour protéger les milieux et les espèces, notamment l'usage du feu, tous travaux de drainage et d'assèchement, les plantations forestières...

5. **Pâturage bovin extensif** : peu de bêtes à l'hectare

PROPOSITIONS de gestion...

Damier de la Succise



> Stratégie réglementaire

- RÉVISION DE LA RÉGLEMENTATION DES BOISEMENTS** Afin de protéger les habitats d'intérêts communautaires non protégés par les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope de toute tentative de boisement.
- CLASSEMENT EN ZONE NATURELLE** Classer les affleurements rocheux en zone Naturelle en cas de mise en place d'un document d'urbanisme sur les communes.
- SCHEMA DES CARRIERES ET AUTORISATION D'EXPLOITATION** Pour prévenir la destruction des milieux et espèces d'intérêt communautaire par les activités extractives (carrieres de roches et d'argille). Divers éléments seront intégrés dans le cadre du schéma des carrieres, ainsi que des demandes administratives d'exploitation.
- ELABORATION D'UN PROJET DE CLASSEMENT EN RÉSERVE NATURELLE** Le classement en réserve naturelle des principaux affleurements permettrait de doter ces sites d'un statut de protection correspondant à leurs véritables richesses patrimoniales.

> Stratégie contractuelle

- MAÎTRISE FONCIÈRE OU D'USAGE** Pour permettre la mise en œuvre des actions préconisées dans le document d'objectifs et ne pouvant être assurées par les propriétaires actuels (restauration de milieux, fauche avec exportation, constitution de parcs fixe de pâturage....)
- RESTAURATION ET GESTION D'HABITATS** Abandonnés de toute activité agricole, les milieux se ferment progressivement avec le développement de jeunes arbres et arbustes,...

Reconnues comme des menaces ces évolutions nécessitent de réaliser du bocheronnage, du débroussaillage des zones rocheuses, des fauches rases dans la lande senescente pour diversifier le milieu, la fauche des fougères pour conserver la lande en état et la restauration des mares pour la faune.

Ces travaux nécessitent une exportation de la matière afin que le sol ne s'enrichisse pas.
- MISE EN PLACE ET DEVELOPPEMENT DU PATURAGE OVIN** Développer un pâturage ovin sur la lande des Pierres du Mas, éventuellement sur la lande de la Riblière.
 Conserver le pâturage sur la lande de Saint-Laurent
 Accentuer le pâturage sur la lande du Cluzeau et de la Flotte

Pour ce faire, pérenniser la gestion par pâturage ovin engagée par le Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin en soutenant ses efforts dans la constitution de son troupeau (acquisition de bœufs reproducteurs, d'une bergerie...)

Trouver des agriculteurs volontaires



> Animation du site

- AMÉNAGEMENTS PÉDAGOGIQUES** Il existe un sentier sur Saint-Laurent qu'il convient de moderniser et la valorisation de la lande des Pierres du Mas est préconisée. Un sentier d'interprétation est en cours de réalisation sur la lande du Cluzeau et de la Flotte.
- SUIVIS SCIENTIFIQUES** Pour permettre d'améliorer les connaissances scientifiques et ainsi affiner la gestion en faveur des milieux d'intérêt communautaire.



Annexe 3 : Liste complète de la biodiversité communale sur la Porcherie

Nom valide	Nom vernaculaire	Dernière obs.	Statut
<i>Abies alba</i> Mill., 1768	Sapin pectiné, Sapin à feuilles d'If	1980	P
<i>Accipiter nisus</i> (Linnaeus, 1758)	Épervier d'Europe	2013	P
<i>Acer campestre</i> L., 1753	Érable champêtre, Acéraise	2005	P
<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753	Érable sycomore, Grand Érable	2005	P
<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille, Herbe au charpentier, Sourcils-de-Vénus	2011	P
<i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange à longue queue	2013	P
<i>Agrostis canina</i> L., 1753	Agrostide des chiens	2006	P
<i>Agrostis capillaris</i> L., 1753	Agrostide capillaire	2001	P
<i>Aira caryophylla</i> L., 1753	Canche caryophyllée	2000	P
<i>Aira praecox</i> L., 1753	Canche printanière	1999	P
<i>Ajuga reptans</i> L., 1753	Bugle rampante, Consyre moyenne	2011	P
<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe	2013	P
<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	Alliaire, Herbe aux aulx	2011	P
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790	Aulne glutineux, Verne	2005	P
<i>Ameiurus melas</i> (Rafinesque, 1820)	Poisson-chat	2007	I
<i>Anas platyrhynchos</i> Linnaeus, 1758	Canard colvert	2013	P
<i>Anemone nemorosa</i> L., 1753	Anémone des bois, Anémone sylvie	2011	P
<i>Angelica sylvestris</i> L., 1753	Angélique sauvage, Angélique sylvestre, Impéatoire sauvage	2011	P
<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	2011	P
<i>Anodonta cygnea</i> (Linnaeus, 1758)	Anodonte des étangs	2014	P
<i>Anoplotrupes stercorosus</i> (Scriba, 1791)	Géotrupe des bois (Le)	1994	P
<i>Anthemis arvensis</i> L., 1753	Anthémis des champs, Camomille sauvage	2000	P
<i>Anthoxanthum odoratum</i> L., 1753	Flouve odorante	2011	P
<i>Anthus pratensis</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit farlouse	2013	P
<i>Anthus trivialis</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit des arbres	2012	P
<i>Apus apus</i> (Linnaeus, 1758)	Martinet noir	2012	P
<i>Aquilegia vulgaris</i> L., 1753	Ancolie vulgaire, Clochette	2011	P
<i>Arabidopsis thaliana</i> (L.) Heynh., 1842	Arabette de thalius, Arabette des dames	1999	P
<i>Arctium minus</i> (Hill) Bernh., 1800	Bardane à petites têtes, Bardane à petits capitules	2000	P
<i>Ardea alba</i> Linnaeus, 1758	Grande Aigrette	2013	P
<i>Ardea cinerea</i> Linnaeus, 1758	Héron cendré	2013	P
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé, Ray-grass français	2012	P
<i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753	Armoise commune, Herbe de feu	2000	P
<i>Arum maculatum</i> L., 1753	Gouet tâcheté, Chandelle	2011	P
<i>Asio otus</i> (Linnaeus, 1758)	Hibou moyen-duc	2012	P
<i>Asphodelus albus</i> Mill., 1768	Asphodèle blanc, Bâton royal	2011	P
<i>Asplenium adiantum-nigrum</i> L., 1753	Capillaire noir, Doradille noir	2012	P
<i>Asplenium cuneifolium</i> Viv., 1806	Doradille cunéiformes, Asplénium à feuilles en coin, Doradille à feuilles cunéiformes	1985	P

<i>Asplenium septentrionale</i> (L.) Hoffm., 1795	Doradille du Nord, Doradille septentrionale	1987	P
<i>Asplenium trichomanes</i> L., 1753	Capillaire des murailles, Fausse capillaire, Capillaire rouge, Asplénie	2012	P
<i>Athene noctua</i> (Scopoli, 1769)	Chouette chevêche, Chevêche d'Athéna	2012	P
<i>Athyrium filix-femina</i> (L.) Roth, 1799	Fougère femelle, Polypode femelle	2001	P
<i>Atriplex patula</i> L., 1753	Arroche étalée	2000	P
<i>Austropotamobius pallipes</i> (Lereboullet, 1858)	Écrevisse à pieds blancs (L'), Écrevisse à pattes blanches (L'), Écrevisse pallipède (L')	1989	P
<i>Avenella flexuosa</i> (L.) Drejer, 1838	Foin tortueux	2001	P
<i>Barbarea intermedia</i> Boreau, 1840	Barbarée intermédiaire	1999	P
<i>Barbatula barbatula</i> (Linnaeus, 1758)	Loche franche	2013	P
<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette	2011	P
<i>Betonica officinalis</i> L., 1753	Épiaire officinale	2011	P
<i>Betula pendula</i> Roth, 1788	Bouleau verruqueux	2012	P
<i>Blechnum spicant</i> (L.) Roth, 1794	Blechnum en épi, Blechne	2001	P
<i>Brachypodium pinnatum</i> (L.) P.Beauv., 1812	Brachypode penné	2008	P
<i>Brachypodium rupestre</i> (Host) Roem. & Schult., 1817	Brachypode des rochers	2012	P
<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv., 1812	Brachypode des bois, Brome des bois	2005	P
<i>Branta canadensis</i> (Linnaeus, 1758)	Bernache du Canada	2012	I
<i>Briza media</i> L., 1753	Brize intermédiaire, Amourette commune	2006	P
<i>Bromus hordeaceus</i> L., 1753	Brome mou	2011	P
<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Buddleja du père David, Arbre à papillon, Arbre aux papillons	2000	J
<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758)	Crapaud commun	1996	P
<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	Buse variable	2013	P
<i>Calluna vulgaris</i> (L.) Hull, 1808	Callune, Bérue	2012	P
<i>Caltha palustris</i> L., 1753	Populage des marais, Sarbouillotte	2004	P
<i>Campanula rotundifolia</i> L., 1753	Campanule à feuilles rondes	1973	P
<i>Canis lupus</i> Linnaeus, 1758	Loup gris	1908	P
<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus, 1758)	Chevreuil européen, Chevreuil	1985	P
<i>Caprimulgus europaeus</i> Linnaeus, 1758	Engoulevent d'Europe	2012	P
<i>Cardamine flexuosa</i> With., 1796	Cardamine flexueuse, Cardamine des bois	1995	P
<i>Cardamine hirsuta</i> L., 1753	Cardamine hérissée, Cresson de muraille	2011	P
<i>Cardamine pratensis</i> L., 1753	Cardamine des prés, Cresson des prés	2011	P
<i>Carduelis cannabina</i> (Linnaeus, 1758)	Linotte mélodieuse	2012	P
<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant	2013	P
<i>Carduelis chloris</i> (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe	2013	P
<i>Carduelis spinus</i> (Linnaeus, 1758)	Tarin des aulnes	2013	P
<i>Carex caryophyllea</i> Latourr., 1785	Laïche printanière, Laïche du printemps	2012	P
<i>Carex demissa</i> Vahl ex Hartm., 1808	Laïche vert jaunâtre	1985	P
<i>Carex diandra</i> Schrank, 1781	Laïche arrondie, Laïche à tige arrondie, Laïche à deux étamines	1996	P
<i>Carex distans</i> L., 1759	Laïche à épis distants, Laïche distante	2002	P
<i>Carex echinata</i> Murray, 1770	Laïche étoilée, Laïche-hérisson	2001	P
<i>Carex laevigata</i> Sm., 1800	Laïche lisse	1995	P

<i>Carex leporina</i> L., 1753	Laîche Patte-de-lièvre, Laîche des lièvres	1986	P
<i>Carex nigra</i> (L.) Reichard, 1778	Laîche vulgaire, Laîche noire	1986	P
<i>Carex pairae</i> F.W.Schultz, 1868	Laîche de Paira	2000	P
<i>Carex pallescens</i> L., 1753	Laîche pâle	2000	P
<i>Carex panicea</i> L., 1753	Laîche millet, Faux Fenouil	2001	P
<i>Carex paniculata</i> L., 1755	Laîche paniculée	2004	P
<i>Carex pilulifera</i> L., 1753	Laîche à pilules	2012	P
<i>Carex pulicaris</i> L., 1753	Laîche puce, Carex pucier	2003	P
<i>Carex remota</i> L., 1755	Laîche espacée	1995	P
<i>Carex rostrata</i> Stokes, 1787	Laîche à bec, Laîche en ampoules	2001	P
<i>Carex sylvatica</i> Huds., 1762	Laîche des bois	1995	P
<i>Carex viridula</i> Michx., 1803	Laîche tardive, Carex tardif	2012	P
<i>Carpinus betulus</i> L., 1753	Charme, Charmille	2001	P
<i>Castanea sativa</i> Mill., 1768	Chataignier, Châtaignier commun	2011	I
<i>Centaurea decipiens</i> Thuill., 1799	Centaurée de Debeaux	1985	P
<i>Centaurea jacea</i> L., 1753	Centaurée jacée, Tête de moineau, Ambrette	2011	P
<i>Centaureum erythraea</i> Rafn, 1800	Petite centaurée commune, Erythrée	2006	P
<i>Cepaea nemoralis</i> (Linnaeus, 1758)	Escargot des haies	2015	P
<i>Cerastium fontanum</i> Baumg., 1816	Céraiste commune	2011	P
<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill., 1799	Céraiste aggloméré	2011	P
<i>Certhia brachydactyla</i> C.L. Brehm, 1820	Grimpereau des jardins	2013	P
<i>Cervus elaphus</i> Linnaeus, 1758	Cerf élaphe	1985	P
<i>Charadrius dubius</i> Scopoli, 1786	Petit Gravelot	2012	P
<i>Chrysosplenium oppositifolium</i> L., 1753	Dorine à feuilles opposées, Hépatique des marais	2000	P
<i>Circaea lutetiana</i> L., 1753	Circée de Paris, Circée commune	1995	P
<i>Circus cyaneus</i> (Linnaeus, 1758)	Busard Saint-Martin	2012	P
<i>Cirsium acaulon</i> (L.) Scop., 1769	Cirse sans tige	2008	P
<i>Cirsium dissectum</i> (L.) Hill, 1768	Cirse des prairies, Cirse Anglais, Cirse d'Angleterre	2003	P
<i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des marais, Bâton du Diable	2011	P
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirse commun, Cirse à feuilles lancéolées, Cirse lancéolé	2000	P
<i>Coccothraustes coccothraustes</i> (Linnaeus, 1758)	Grosbec casse-noyaux	2013	P
<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758	Pigeon ramier	2013	P
<i>Conopodium majus</i> (Gouan) Loret, 1886	Conopode dénudé, Grand Conopode	2011	P
<i>Convallaria majalis</i> L., 1753	Muguet, Clochette des bois	1980	P
<i>Convolvulus sepium</i> L., 1753	Liset, Liseron des haies	2000	P
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin, Sanguine	2011	P
<i>Corvus corax</i> Linnaeus, 1758	Grand corbeau	2012	P
<i>Corvus corone</i> Linnaeus, 1758	Corneille noire	2013	P
<i>Corvus frugilegus</i> Linnaeus, 1758	Corbeau freux	2012	P
<i>Corvus monedula</i> Linnaeus, 1758	Choucas des tours	2012	P
<i>Corylus avellana</i> L., 1753	Noisetier, Avelinier	2011	P
<i>Cottus perifretum</i> Freyhof, Kottelat & Nolte, 2005	Bavard, Chabot, Chabot celtique, Chabot fluviatile, Têtard	-	P

<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai	2011	P
<i>Cruciata laevipes</i> Opiz, 1852	Gaillet croisette, Croisette commune	2011	P
<i>Cuculus canorus</i> Linnaeus, 1758	Coucou gris	2012	P
<i>Cuscuta epithymum</i> (L.) L., 1774	Cuscute à petites fleurs	1995	P
<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue	2013	P
<i>Cygnus olor</i> (Gmelin, 1803)	Cygne tuberculé	2012	P
<i>Cynosurus cristatus</i> L., 1753	Crételle	2006	P
<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link, 1822	Genêt à balai, Juniesse	2012	P
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule	2011	P
<i>Dactylorhiza maculata</i> (L.) Soó, 1962	Orchis tacheté, Orchis maculé	2012	P
<i>Danthonia decumbens</i> (L.) DC., 1805	Danthonie, Sieglingie retombante	2012	P
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage, Daucus carotte	2011	P
<i>Delichon urbicum</i> (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de fenêtre	2012	P
<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche	2013	P
<i>Dendrocopos minor</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeichette	2012	P
<i>Deschampsia cespitosa</i> (L.) P.Beauv., 1812	Canche cespiteuse, Canche des champs	1995	P
<i>Digitalis purpurea</i> L., 1753	Digitale pourpre, Gantelée	2011	P
<i>Dioscorea communis</i> (L.) Caddick & Wilkin, 2002	Sceau de Notre Dame	2011	P
<i>Discus rotundatus</i> (O.F. Müller, 1774)	Bouton commun	2015	P
<i>Draba verna</i> L., 1753	Drave de printemps	1999	P
<i>Drosera intermedia</i> Hayne, 1798	Rosolis intermédiaire	2001	P
<i>Drosera rotundifolia</i> L., 1753	Rosolis à feuilles rondes	2001	P
<i>Dryocopus martius</i> (Linnaeus, 1758)	Pic noir	2013	P
<i>Dryopteris carthusiana</i> (Vill.) H.P.Fuchs, 1959	Dryoptéris des chartreux , Fougère spinuleuse	2001	P
<i>Dryopteris dilatata</i> (Hoffm.) A.Gray, 1848	Dryoptéris dilaté, Fougère dilatée	2000	P
<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott, 1834	Fougère mâle	2011	P
<i>Echinochloa crus-galli</i> (L.) P.Beauv., 1812	Échinochloé Pied-de-coq, Pied-de-coq	2000	P
<i>Eleocharis multicaulis</i> (Sm.) Desv., 1818	Scirpe à nombreuses tiges, Souchet à tiges nombreuses	2001	P
<i>Eleocharis palustris</i> subsp. <i>palustris</i> (L.) Roem. & Schult., 1817	Scirpe des marais	1985	P
<i>Eleocharis palustris</i> (L.) Roem. & Schult., 1817	Scirpe des marais	2001	P
<i>Elytrigia repens</i> (L.) Desv. ex Nevski, 1934	Chiendent commun, Chiendent rampant	2000	P
<i>Emberiza calandra</i> Linnaeus, 1758	Bruant proyer	2012	P
<i>Emberiza cia</i> Linnaeus, 1766	Bruant fou	2012	P
<i>Emberiza cirius</i> Linnaeus, 1758	Bruant zizi	2012	P
<i>Emberiza citrinella</i> Linnaeus, 1758	Bruant jaune	2012	P
<i>Epilobium angustifolium</i> L., 1753	Épilobe en épi, Laurier de saint Antoine	2001	P
<i>Epilobium obscurum</i> Schreb., 1771	Épilobe vert foncé, Épilobe foncé	2001	P
<i>Epilobium parviflorum</i> Schreb., 1771	Épilobe à petites fleurs	2000	P
<i>Epipactis helleborine</i> (L.) Crantz, 1769	Épipactis à larges feuilles, Elléborine à larges feuilles	2000	P
<i>Equisetum arvense</i> L., 1753	Prêle des champs, Queue-de-renard	2011	P
<i>Equisetum fluviatile</i> L., 1753	Prêle des eaux	2001	P
<i>Equisetum palustre</i> L., 1753	Prêle des marais	2001	P

<i>Erica cinerea</i> L., 1753	Bruyère cendrée, Bucane	2008	P
<i>Erica tetralix</i> L., 1753	Bruyère à quatre angles, Bruyère quaternée	2012	P
<i>Erica vagans</i> L., 1770	Bruyère vagabonde, Bruyère voyageuse	2006	P
<i>Erinaceus europaeus</i> Linnaeus, 1758	Hérisson d'Europe	1978	P
<i>Eriophorum angustifolium</i> Honck., 1782	Linaigrette à feuilles étroites	2001	P
<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier	2013	P
<i>Esox lucius</i> Linnaeus, 1758	Brochet	1998	P
<i>Euonymus europaeus</i> L., 1753	Bonnet-d'évêque	2011	P
<i>Eupatorium cannabinum</i> L., 1753	Eupatoire à feuilles de chanvre, Chanvre d'eau	2001	P
<i>Euphorbia amygdaloides</i> L., 1753	Euphorbe des bois, Herbe à la faux	1999	P
<i>Euphorbia dulcis</i> subsp. <i>angulata</i> (Jacq.) Bonnier & Layens, 1894	Euphorbe anguleuse	2002	P
<i>Euphorbia dulcis</i> L., 1753	Euphorbe douce	1995	P
<i>Euphorbia hyberna</i> L., 1753	Euphorbe d'Irlande	1980	P
<i>Euphrasia stricta</i> D.Wolff ex J.F.Lehm., 1809	Euphrase raide	2000	P
<i>Fagus sylvatica</i> L., 1753	Hêtre, Fouteau	2011	P
<i>Falco tinnunculus</i> Linnaeus, 1758	Faucon crécerelle	2013	P
<i>Festuca lemanii</i> Bastard, 1809	Fétuque de Léman	2012	P
<i>Festuca nigrescens</i> Lam., 1788	Fétuque noirâtre	2000	P
<i>Festuca ovina</i> L., 1753	Fétuque des moutons	1985	P
<i>Festuca rubra</i> L., 1753	Fétuque rouge	1986	M
<i>Ficaria verna</i> Huds., 1762	Ficaire à bulbilles	2001	P
<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim., 1879	Reine des prés, Spirée Ulmaire	2011	P
<i>Filipendula vulgaris</i> Moench, 1794	Filipendule vulgaire, Spirée filipendule	2012	P
<i>Fragaria vesca</i> L., 1753	Fraisier sauvage, Fraisier des bois	2011	P
<i>Frangula alnus</i> Mill., 1768	Bourgène	2012	P
<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne élevé, Frêne commun	2005	P
<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758	Pinson des arbres	2013	P
<i>Fringilla montifringilla</i> Linnaeus, 1758	Pinson du nord, Pinson des Ardennes	2013	P
<i>Galeopsis tetrahit</i> L., 1753	Galéopsis tétrahit, Ortie royale	2001	P
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron, Herbe collante	2011	P
<i>Galium mollugo</i> L., 1753	Gaillet commun, Gaillet Mollugine	2000	P
<i>Galium odoratum</i> (L.) Scop., 1771	Aspérule odorante, Belle-étoile, Gaillet odorant	1995	P
<i>Galium palustre</i> L., 1753	Gaillet des marais	2004	P
<i>Galium pumilum</i> var. <i>pubescens</i> (Schrad.) Schinz & Thell., 1914		1985	P
<i>Galium pumilum</i> Murray, 1770	Gaillet rude	2012	P
<i>Galium saxatile</i> L., 1753	Gaillet du Harz, Gaillet des rochers	2006	P
<i>Galium uliginosum</i> L., 1753	Gaillet aquatique, Gaillet fangeux	2000	P
<i>Garrulus glandarius</i> (Linnaeus, 1758)	Geai des chênes	2013	P
<i>Genista pilosa</i> L., 1753	Genêt poilu, Genêt velu, Genette	2006	P
<i>Gentiana pneumonanthe</i> L., 1753	Gentiane des marais, Gentiane pulmonaire des marais, Gentiane pneumonanthe	2000	P
<i>Gentianella campestris</i> (L.) Börner, 1912	Gentianelle des champs, Gentiane champêtre	2008	P

<i>Geranium molle</i> L., 1753	Géranium à feuilles molles	2000	P
<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Herbe à Robert	2011	P
<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoîte commune, Herbe de saint Benoît	2011	P
<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Lierre terrestre, Gléchome Lierre terrestre	2006	P
<i>Gnaphalium sylvaticum</i> L., 1753	Gnaphale des forêts	2000	P
<i>Gobio gobio</i> (Linnaeus, 1758)	Goujon	2013	P
<i>Grus grus</i> (Linnaeus, 1758)	Grue cendrée	2013	P
<i>Gymnadenia conopsea</i> (L.) R.Br., 1813	Gymnadénie moucheron, Orchis moucheron, Orchis moustique	1999	P
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean	2011	P
<i>Hierophis viridiflavus</i> (Lacepède, 1789)	Couleuvre verte et jaune	1996	P
<i>Hippolais polyglotta</i> (Vieillot, 1817)	Hypolaïs polyglotte, Petit contrefaisant	2012	P
<i>Hirundo rustica</i> Linnaeus, 1758	Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée	2012	P
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlque laineuse, Blanchard	2011	P
<i>Holcus mollis</i> L., 1759	Houlque molle, Avoine molle	2011	P
<i>Humulus lupulus</i> L., 1753	Houblon grimpant	2001	P
<i>Hydrocotyle vulgaris</i> L., 1753	Écuelle d'eau, Herbe aux Patagons	2001	P
<i>Hypericum androsaemum</i> L., 1753	Millepertuis Androsème	1999	P
<i>Hypericum elodes</i> L., 1759	Millepertuis des marais	2000	P
<i>Hypericum humifusum</i> L., 1753	Millepertuis couché, Petit Millepertuis	2006	P
<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé, Herbe de la Saint-Jean	2011	P
<i>Hypericum pulchrum</i> L., 1753	Millepertuis élégant, Millepertuis joli	2006	P
<i>Hypericum tetrapterum</i> Fr., 1823	Millepertuis à quatre ailes, Millepertuis à quatre angles	2004	P
<i>Hypochaeris radicata</i> L., 1753	Porcelle enracinée	2011	P
<i>Ilex aquifolium</i> L., 1753	Houx	2012	P
<i>Impatiens noli-tangere</i> L., 1753	Balsamine des bois, Impatiente ne-metouchez-pas, Impatiente N'y-touchez-pas	2001	P
<i>Iris pseudacorus</i> L., 1753	Iris faux acore, Iris des marais	2004	P
<i>Isolepis setacea</i> (L.) R.Br., 1810	Scirpe sétacé, Isolépis sétacé	2000	P
<i>Jacobaea vulgaris</i> Gaertn., 1791	Herbe de saint Jacques	2001	P
<i>Jasione montana</i> L., 1753	Jasione des montagnes, Herbe à midi	2001	P
<i>Juncus acutiflorus</i> Ehrh. ex Hoffm., 1791	Jonc à tépales aigus, Jonc acutiflore	2011	P
<i>Juncus bufonius</i> L., 1753	Jonc des crapauds	2001	P
<i>Juncus bulbosus</i> L., 1753	Jonc couché, Jonc bulbeux	2001	P
<i>Juncus conglomeratus</i> L., 1753	Jonc aggloméré	1999	P
<i>Juncus effusus</i> L., 1753	Jonc épars, Jonc diffus	2011	P
<i>Juncus tenageia</i> Ehrh. ex L.f., 1782	Jonc des vasières, Jonc des marécages, Jonc des marais	1999	P
<i>Juncus tenuis</i> Willd., 1799	Jonc grêle, Jonc fin	2001	I
<i>Juniperus communis</i> L., 1753	Genévrier commun, Peteron	2012	P
<i>Lacerta bilineata</i> Daudin, 1802	Lézard vert occidental	1996	P
<i>Lamium galeobdolon</i> (L.) L., 1759	Lamier jaune, Lamier Galéobdolon	2000	P
<i>Lampetra planeri</i> (Bloch, 1784)	Lamproie de Planer, Lamproie de rivière, Petite lamproie, Lamproie de ruisseau européenne	1999	P

<i>Lanius collurio</i> Linnaeus, 1758	Pie-grièche écorcheur	2012	P
<i>Lapsana communis</i> L., 1753	Lampsane commune, Graceline	2011	P
<i>Larix kaempferi</i> (Lindl.) Carrière, 1856	Mélèze du Japon	1980	M
<i>Lathraea clandestina</i> L., 1753	Lathrée clandestine	2001	P
<i>Lathyrus linifolius</i> (Reichard) Bässler, 1971	Gesse des montagnes, Gesse à feuilles de Lin	2011	P
<i>Leontodon hispidus</i> L., 1753	Liondent hispide	2000	P
<i>Lepomis gibbosus</i> (Linnaeus, 1758)	Perche-soleil, Achigan à petite bouche, Boer, Calicoba, Perche arc-en-ciel, Perche argentée, Perche dorée, Poisson tricolore, Poisson-soleil, Crapet-soleil	2013	J
<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam., 1779	Marguerite commune, Leucanthème commun	2011	P
<i>Leucaspius delineatus</i> (Heckel, 1843)	L'Able de Heckel	2002	I
<i>Leucobryum glaucum</i> (Hedw.) Ångstr.	Coussinet des bois	2001	P
<i>Linaria repens</i> (L.) Mill., 1768	Linaire rampante	2011	P
<i>Linum catharticum</i> L., 1753	Lin purgatif	2012	P
<i>Lipandra polysperma</i> (L.) S.Fuentes, Uotila & Borsch, 2012	Limoine	2000	P
<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	Triton palmé	1996	P
<i>Lobelia urens</i> L., 1753	Lobélie brûlante	2001	P
<i>Logfia minima</i> (Sm.) Dumort., 1827	Cotonnière naine, Gnaphale nain	2000	P
<i>Lonicera periclymenum</i> L., 1753	Chèvrefeuille des bois, Cranquillier	2011	P
<i>Lophophanes cristatus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange huppée	2013	P
<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	Lotier corniculé, Pied de poule, Sabot-de-la-mariée	2012	P
<i>Lotus pedunculatus</i> Cav., 1793	Lotus des marais, Lotier des marais	2004	P
<i>Lucanus cervus</i> (Linnaeus, 1758)	Cerf-volant (mâle), Biche (femelle), Lucane	2006	P
<i>Lullula arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Alouette lulu	2012	P
<i>Luscinia megarhynchos</i> C. L. Brehm, 1831	Rosignol philomèle	2012	P
<i>Luzula campestris</i> (L.) DC., 1805	Luzule champêtre	2012	P
<i>Luzula forsteri</i> (Sm.) DC., 1806	Luzule de Forster	2000	P
<i>Luzula multiflora</i> (Ehrh.) Lej., 1811	Luzule multiflore, Luzule à nombreuses fleurs	1995	P
<i>Luzula pilosa</i> (L.) Willd., 1809	Luzule de printemps, Luzule printanière	2001	P
<i>Luzula sylvatica</i> (Huds.) Gaudin, 1811	Luzule des bois, Grande luzule, Troscart à fleurs lâches	2000	P
<i>Lychnis flos-cuculi</i> L., 1753	Oeil-de-perdrix	2006	P
<i>Lycopus europaeus</i> L., 1753	Lycopée d'Europe, Chanvre d'eau	2000	P
<i>Lysimachia arvensis</i> (L.) U.Manns & Anderb., 2009	Mouron rouge, Fausse Morgeline	2000	P
<i>Lysimachia nemorum</i> L., 1753	Lysimaque des bois, Mouron jaune	2001	P
<i>Lysimachia tenella</i> L., 1753	Mouron délicat	2001	P
<i>Lysimachia vulgaris</i> L., 1753	Lysimaque commune, Lysimaque vulgaire	2000	P
<i>Lythrum salicaria</i> L., 1753	Salicaire commune, Salicaire pourpre	2000	P
<i>Malva moschata</i> L., 1753	Mauve musquée	1996	P
<i>Melampyrum pratense</i> L., 1753	Mélampyre des prés	2001	P
<i>Melica uniflora</i> Retz., 1779	Mélique uniflore	2001	P
<i>Melittis melissophyllum</i> L., 1753	Mélitte à feuilles de Mélisse	2000	P

<i>Mentha aquatica L., 1753</i>	Menthe aquatique	1999	P
<i>Mentha arvensis L., 1753</i>	Menthe des champs	2000	P
<i>Mentha pulegium L., 1753</i>	Menthe pouliot	2000	P
<i>Mentha suaveolens Ehrh., 1792</i>	Menthe à feuilles rondes	2000	P
<i>Mercurialis perennis L., 1753</i>	Mercuriale vivace, Mercuriale des montagnes	2000	P
<i>Mibora minima (L.) Desv., 1818</i>	Mibora naine, Famine	1986	P
<i>Milium effusum L., 1753</i>	Millet diffus, Lillet étalé, Millet sauvage	1995	P
<i>Milvus migrans (Boddaert, 1783)</i>	Milan noir	2012	P
<i>Milvus milvus (Linnaeus, 1758)</i>	Milan royal	2012	P
<i>Moehringia trinervia (L.) Clairv., 1811</i>	Sabline à trois nervures, Moehringie à trois nervures	1999	P
<i>Molinia caerulea (L.) Moench, 1794</i>	Molinie bleue	2012	P
<i>Monotropa hypopitys L., 1753</i>	Monotrope sucepin	2000	P
<i>Motacilla alba Linnaeus, 1758</i>	Bergeronnette grise	2012	P
<i>Motacilla cinerea Tunstall, 1771</i>	Bergeronnette des ruisseaux	2012	P
<i>Muscicapa striata (Pallas, 1764)</i>	Gobemouche gris	2012	P
<i>Nardus stricta L., 1753</i>	Nard raide, Poil-de-bouc	2006	P
<i>Narthecium ossifragum (L.) Huds., 1762</i>	Narthécie des marais, Ossifrage, Brise-os	2001	P
<i>Nemobius sylvestris (Bosc, 1792)</i>	Grillon des bois, Grillon forestier, Nemobie forestier, Némobie forestière	1994	P
<i>Neottia ovata (L.) Bluff & Fingerh., 1837</i>	Grande Listère	2001	P
<i>Ophioglossum vulgatum L., 1753</i>	Ophioglosse commun, Langue de serpent,	1999	P
<i>Orconectes limosus (Rafinesque, 1817)</i>	Ophioglosse Langue-de-serpent	2006	J
<i>Oriolus oriolus (Linnaeus, 1758)</i>	Écrevisse américaine (L')	2012	P
<i>Ornithopus perpusillus L., 1753</i>	Loriot d'Europe, Loriot jaune	2000	P
<i>Orobanche rapum-genistae Thuill., 1799</i>	Ornithope délicat, Pied-d'oiseau délicat	2001	P
<i>Oxalis acetosella L., 1753</i>	Orobanche des genêts, Orobanche du Genêt	2000	P
<i>Pacifastacus leniusculus (Dana, 1852)</i>	Pain de coucou, Oxalis petite oseille, Surelle, Alleluia	2013	J
<i>Paragymnopteris marantae (L.) K.H.Shing, 1994</i>	Écrevisse de Californie (L'), Écrevisse signal (L'), Écrevisse du Pacifique (L')	1995	P
<i>Parnassia palustris L., 1753</i>	Cheilanthes de Maranta	2001	P
<i>Parus major Linnaeus, 1758</i>	Parnassie des marais, Hépatique blanche	2013	P
<i>Passer domesticus (Linnaeus, 1758)</i>	Mésange charbonnière	2013	P
<i>Pastinaca sativa L., 1753</i>	Moineau domestique	1999	P
<i>Pedicularis sylvatica L., 1753</i>	Panais cultivé, Pastinacier	2012	P
<i>Pelophylax kl. esculentus (Linnaeus, 1758)</i>	Pédiculaire des forêts, Pédiculaire des bois, Herbe aux poux	1996	P
<i>Perca fluviatilis Linnaeus, 1758</i>	Grenouille commune	2013	P
<i>Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)</i>	Perche	2012	P
<i>Persicaria lapathifolia (L.) Delarbre, 1800</i>	Bondrée apivore	2000	P
<i>Phalacrocorax carbo (Linnaeus, 1758)</i>	Renouée à feuilles de patience, Renouée gonflée	2013	P
<i>Phasianus colchicus Linnaeus, 1758</i>	Grand Cormoran	2012	I
<i>Phleum pratense L., 1753</i>	Faisan de Colchide	2000	P
	Fléole des prés		

<i>Phoenicurus ochruros</i> (S. G. Gmelin, 1774)	Rougequeue noir	2012	P
<i>Phoxinus phoxinus</i> (Linnaeus, 1758)	Vairon	2013	P
<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1887)	Pouillot véloce	2012	P
<i>Phylloscopus sibilatrix</i> (Bechstein, 1793)	Pouillot siffleur	2012	P
<i>Phylloscopus trochilus</i> (Linnaeus, 1758)	Pouillot fitis	2012	P
<i>Phyteuma spicatum</i> L., 1753	Raiponce en épi	1995	P
<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	Raisin d'Amérique, Phytolaque américaine	2012	I
<i>Pica pica</i> (Linnaeus, 1758)	Pie bavarde	2013	P
<i>Picea abies</i> (L.) H.Karst., 1881	Épicéa commun, Sérente	1980	P
<i>Picus viridis</i> Linnaeus, 1758	Pic vert, Pivert	2013	P
<i>Pilosella officinarum</i> F.W.Schultz & Sch.Bip., 1862	Piloselle	2011	P
<i>Pimpinella saxifraga</i> L., 1753	Petit boucage, Persil de Bouc	2000	P
<i>Pinus pinaster</i> Aiton, 1789	Pin maritime, Pin mésogéen	1975	P
<i>Pinus sylvestris</i> L., 1753	Pin sylvestre	2012	P
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures	2012	P
<i>Plantago major</i> L., 1753	Plantain majeur, Grand plantain, Plantain à bouquet	1995	P
<i>Platanthera chlorantha</i> (Custer) Rchb., 1828	Orchis vert, Orchis verdâtre, Platanthère à fleurs verdâtres	1996	P
<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel	2011	P
<i>Poa pratensis</i> L., 1753	Pâturin des prés	2011	P
<i>Poa trivialis</i> L., 1753	Pâturin commun, Gazon d'Angleterre	1995	P
<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles	1996	P
<i>Poecile palustris</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange nonnette	2013	P
<i>Polygala serpyllifolia</i> Hose, 1797	Polygala à feuilles de serpollet, Polygala couché	2012	P
<i>Polygala vulgaris</i> L., 1753	Polygala commun, Polygala vulgaire	2012	P
<i>Polygonatum multiflorum</i> (L.) All., 1785	Sceau de Salomon multiflore, Polygonate multiflore	2011	P
<i>Polygonum aviculare</i> L., 1753	Renouée des oiseaux, Renouée Traînasse	2001	P
<i>Polygonum bellardii</i> All., 1785	Renouée de Bellardi	1969	P
<i>Polypodium vulgare</i> L., 1753	Réglisse des bois, Polypode vulgaire	1986	P
<i>Populus tremula</i> L., 1753	Peuplier Tremble	2011	P
<i>Potamogeton polygonifolius</i> Pourr., 1788	Potamot à feuilles de renouée	2001	P
<i>Potentilla erecta</i> (L.) Rausch., 1797	Potentille tormentille	2012	P
<i>Potentilla sterilis</i> (L.) Garcke, 1856	Potentille faux fraisier, Potentille stérile	2011	P
<i>Poterium sanguisorba</i> L., 1753	Pimprenelle à fruits réticulés	2000	P
<i>Primula veris</i> L., 1753	Coucou, Primevère officinale, Brérelle	2011	I
<i>Prunella modularis</i> (Linnaeus, 1758)	Accenteur mouchet	2013	P
<i>Prunella vulgaris</i> L., 1753	Brunelle commune, Herbe au charpentier	2001	P
<i>Prunus avium</i> (L.) L., 1755	Merisier vrai, Cerisier des bois	2011	P
<i>Prunus domestica</i> L., 1753	Prunier domestique, Prunier	1973	I
<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	Laurier-cerise, Laurier-palme	2011	I
<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Épine noire, Prunellier, Pelossier	2011	P
<i>Pseudotsuga menziesii</i> (Mirb.) Franco, 1950	Sapin de Douglas, Pin de l'Orégon	2006	M
<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn, 1879	Fougère aigle, Porte-aigle	2012	P
<i>Pulmonaria longifolia</i> (Bastard) Boreau, 1857	Pulmonaire à feuilles longues	1999	P

<i>Pyrrhula pyrrhula</i> (Linnaeus, 1758)	Bouvreuil pivoine	2013	P
<i>Pyrus communis subsp. pyraster</i> (L.) Ehrh., 1780	Poirier sauvage, Aigrin	2006	P
<i>Quercus petraea</i> Liebl., 1784	Chêne sessile, Chêne rouvre, Chêne à trochets	1980	P
<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé, Gravelin	2012	P
<i>Quercus rubra</i> L., 1753	Chêne rouge d'Amérique	1973	I
<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	Grenouille agile	1995	P
<i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758	Grenouille rousse	1998	P
<i>Ranunculus acris</i> L., 1753	Bouton d'or, Pied-de-coq	2011	P
<i>Ranunculus bulbosus</i> L., 1753	Renoncule bulbeuse	2011	P
<i>Ranunculus flammula</i> L., 1753	Renoncule flammette, Petite douve, Flammule	2006	P
<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante	2011	P
<i>Regulus ignicapilla</i> (Temminck, 1820)	Roitelet à triple bandeau	2013	P
<i>Regulus regulus</i> (Linnaeus, 1758)	Roitelet huppé	2012	P
<i>Rhynchospora alba</i> (L.) Vahl, 1805	Rhynchospore blanc, Rhynchospore blanche	2001	P
<i>Riparia riparia</i> (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de rivage	2012	P
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia, Carouge	2013	J
<i>Rosa canina</i> L., 1753	Rosier des chiens, Rosier des haies	2005	P
<i>Rubus discolor</i> Weihe & Nees, 1824	Ronce allongée	1996	P
<i>Rubus fruticosus</i> L., 1753	Ronce de Bertram, Ronce commune	2011	P
<i>Rubus idaeus</i> L., 1753	Framboisier	2001	P
<i>Rubus ulmifolius</i> Schott, 1818	Rosier à feuilles d'orme, Ronce à feuilles d'Orme	2005	P
<i>Rumex acetosa</i> L., 1753	Oseille des prés, Rumex oseille	2011	I
<i>Rumex acetosella</i> L., 1753	Petite oseille, Oseille des brebis	2011	P
<i>Rumex obtusifolius</i> L., 1753	Patience à feuilles obtuses, Patience sauvage	1999	P
<i>Rutilus rutilus</i> (Linnaeus, 1758)	Gardon	2013	P
<i>Sagina procumbens</i> L., 1753	Sagine couchée	1999	P
<i>Salamandra salamandra</i> (Linnaeus, 1758)	Salamandre tachetée	1998	P
<i>Salix alba var. vitellina</i> (L.) Stokes, 1812	Saule Amarine	1970	M
<i>Salix alba</i> L., 1753	Saule blanc, Saule commun	1970	P
<i>Salix atrocinerea</i> Brot., 1804	Saule à feuilles d'Olivier	2011	P
<i>Salix aurita</i> L., 1753	Saule à oreillettes	2000	P
<i>Salix caprea</i> L., 1753	Saule marsault, Saule des chèvres	2012	P
<i>Salix cinerea</i> L., 1753	Saule cendré	2009	P
<i>Salmo trutta fario</i> Linnaeus, 1758	Truite de rivière	2013	P
<i>Salmo trutta</i> Linnaeus, 1758	Truite commune, Truite d'Europe	-	P
<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	Sureau noir, Sampéchier	2011	P
<i>Sanguisorba officinalis</i> L., 1753	Grande pimprenelle, Sanguisorbe, Sanguisorbe officinale, Pimprenelle officinale	2012	P
<i>Sanicula europaea</i> L., 1753	Sanicle d'Europe, Herbe aux chênes	2000	P
<i>Saxicola rubicola</i> (Linnaeus, 1766)	Tarier pâtre	2013	P
<i>Scardinius erythrophthalmus</i> (Linnaeus, 1758)	Rotengle	2002	P
<i>Scilla bifolia</i> L., 1753	Scille à deux feuilles, Étoile bleue	2001	P

<i>Scleranthus annuus</i> L., 1753	Gnavelle annuelle	1986	P
<i>Scleranthus perennis</i> L., 1753	Scléranthe vivace	1996	P
<i>Scolopax rusticola</i> Linnaeus, 1758	Bécasse des bois	2001	P
<i>Scorzonera humilis</i> L., 1753	Scorsonère des prés, Petit scorsonère, Scorzonère humble	2012	P
<i>Scrophularia nodosa</i> L., 1753	Scrophulaire noueuse	2011	P
<i>Scutellaria minor</i> Huds., 1762	Petite scutellaire, Scutellaire naine	2003	P
<i>Sedum album</i> L., 1753	Orpin blanc	1996	P
<i>Sedum alpestre</i> Vill., 1779	Orpin des Alpes	2008	P
<i>Sedum rupestre</i> L., 1753	Orpin réfléchi, Orpin des rochers	2006	P
<i>Sempervivum tectorum</i> L., 1753	Joubarbe des toits, Grande joubarbe	1858	I
<i>Senecio sylvaticus</i> L., 1753	Séneçon des bois, Séneçon des forêts	2006	P
<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)	Serin cini	2012	P
<i>Silene latifolia</i> Poir., 1789	Compagnon blanc, Silène à feuilles larges	2006	P
<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke, 1869	Silène enflé, Tapotte	2012	P
<i>Sitta europaea</i> Linnaeus, 1758	Sittelle torchepot	2013	P
<i>Solanum dulcamara</i> L., 1753	Douce amère, Bronde	2001	P
<i>Solanum nigrum</i> L., 1753	Morelle noire	2000	I
<i>Solidago virgaurea</i> L., 1753	Solidage verge d'or, Herbe des Juifs	1980	P
<i>Sonchus oleraceus</i> L., 1753	Laiteron potager, Laiteron lisse	2011	P
<i>Sorbus aucuparia</i> L., 1753	Sorbier des oiseleurs, Sorbier sauvage	2012	P
<i>Spergula arvensis</i> L., 1753	Spergule des champs, Espargoutte des champs, Spargelle	2000	P
<i>Spergula rubra</i> (L.) D.Dietr., 1840	Sabline rouge	1999	P
<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br., 1810	Sporobole fertile, Sporobole tenace	2013	J
<i>Squalius cephalus</i> (Linnaeus, 1758)	Chevaine	2013	P
<i>Stachys sylvatica</i> L., 1753	Épiaire des bois, Ortie à crapauds	2001	P
<i>Stellaria graminea</i> L., 1753	Stellaire graminée	1986	I
<i>Stellaria holostea</i> L., 1753	Stellaire holostée	2012	P
<i>Streptopelia decaocto</i> (Frivaldszky, 1838)	Tourterelle turque	2013	P
<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus, 1758)	Tourterelle des bois	2012	P
<i>Sturnus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	Étourneau sansonnet	2013	P
<i>Succisa pratensis</i> Moench, 1794	Succise des prés, Herbe du Diable	2006	P
<i>Sus scrofa</i> Linnaeus, 1758	Sanglier	1985	P
<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire	2012	P
<i>Sylvia borin</i> (Boddaert, 1783)	Fauvette des jardins	2012	P
<i>Sylvia communis</i> Latham, 1787	Fauvette grisette	2012	P
<i>Symphytum tuberosum</i> L., 1753	Consoude à tubercules	2001	P
<i>Taxus baccata</i> L., 1753	If à baies	1980	P
<i>Tetrix subulata</i> (Linnaeus, 1758)	Tétrix riverain, Tétrix subulé, Tétrix subulée, Criquet à corselet allongé	1994	P
<i>Tetrix tenuicornis</i> (Sahlberg, 1891)	Tétrix des carrières, Tétrix des sablières	1994	P
<i>Teucrium scordium</i> L., 1753	Germandrée des marais, Chamaraz, Germandrée d'eau	2005	P
<i>Teucrium scorodonia</i> L., 1753	Germandrée, Sauge des bois, Germandrée Scorodoine	2011	P
<i>Thymus praecox</i> Opiz, 1824	Thym précoce, Serpolet couchet	2012	P

<i>Thymus serpyllum L., 1753</i>	Serpolet à feuilles étroites, Thym Serpolet	1985	D
<i>Tilia cordata Mill., 1768</i>	Tilleul à petites feuilles, Tilleul des bois	2000	P
<i>Trichophorum cespitosum (L.) Hartm., 1849</i>	Scirpe en touffe, Souchet gazonnant	1996	P
<i>Trifolium arvense L., 1753</i>	Trèfle des champs, Pied de lièvre, Trèfle Pied-de-lièvre	2012	P
<i>Trifolium campestre Schreb., 1804</i>	Trèfle champêtre, Trèfle jaune, Trance	2001	P
<i>Trifolium pratense L., 1753</i>	Trèfle des prés, Trèfle violet	2011	P
<i>Trifolium repens L., 1753</i>	Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande	2011	P
<i>Trifolium striatum L., 1753</i>	Trèfle strié	2002	P
<i>Tringa ochropus Linnaeus, 1758</i>	Chevalier culblanc	2013	P
<i>Triturus marmoratus (Latreille, 1800)</i>	Triton marbré	1996	P
<i>Trocdaris verticillatum (L.) Raf., 1840</i>	Carum verticillé	2003	P
<i>Troglodytes troglodytes (Linnaeus, 1758)</i>	Troglodyte mignon	2013	P
<i>Turdus merula Linnaeus, 1758</i>	Merle noir	2013	P
<i>Turdus philomelos C. L. Brehm, 1831</i>	Grive musicienne	2012	P
<i>Turdus pilaris Linnaeus, 1758</i>	Grive litorne	2013	P
<i>Turdus viscivorus Linnaeus, 1758</i>	Grive draine	2013	P
<i>Typha latifolia L., 1753</i>	Massette à larges feuilles	2001	P
<i>Ulex europaeus L., 1753</i>	Ajonc d'Europe, Bois jonc, Jonc marin, Vigneau , Landier	2011	I
<i>Ulex minor Roth, 1797</i>	Ajonc nain, Petit ajonc, Petit Landin	2012	P
<i>Upupa epops Linnaeus, 1758</i>	Huppe fasciée	2012	P
<i>Urtica dioica L., 1753</i>	Ortie dioïque, Grande ortie	2011	P
<i>Vaccinium myrtillus L., 1753</i>	Myrtille, Maurette	2000	P
<i>Valeriana dioica L., 1753</i>	Valériane dioïque	2011	P
<i>Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)</i>	Vanneau huppé	2013	P
<i>Verbena officinalis L., 1753</i>	Verveine officinale	2006	P
<i>Veronica arvensis L., 1753</i>	Véronique des champs, Velvotte sauvage	2000	P
<i>Veronica beccabunga L., 1753</i>	Cresson de cheval, Véronique des ruisseaux	2004	P
<i>Veronica chamaedrys L., 1753</i>	Véronique petit chêne, Fausse Germandrée	2011	P
<i>Veronica hederifolia L., 1753</i>	Véronique à feuilles de lierre	2000	P
<i>Veronica officinalis L., 1753</i>	Véronique officinale, Herbe aux ladres	2000	P
<i>Veronica persica Poir., 1808</i>	Véronique de Perse	1999	I
<i>Veronica scutellata L., 1753</i>	Véronique à écus, Véronique à écusson	2000	P
<i>Veronica serpyllifolia L., 1753</i>	Véronique à feuilles de serpolet	2001	P
<i>Viburnum opulus L., 1753</i>	Viorne obier, Viorne aquatique	2011	P
<i>Vicia sativa L., 1753</i>	Vesce cultivée, Poisette	1986	P
<i>Vicia sepium L., 1753</i>	Vesce des haies	2011	P
<i>Vincetoxicum hirundinaria Medik., 1790</i>	Dompte-venin	2012	P
<i>Viola arvensis Murray, 1770</i>	Pensée des champs	2000	P
<i>Viola canina L., 1753</i>	Violette des chiens	2012	P
<i>Viola hirta L., 1753</i>	Violette hérissée	2012	P
<i>Viola odorata L., 1753</i>	Violette odorante	1999	P
<i>Viola palustris L., 1753</i>	Violette des marais	2000	P

<i>Viola riviniana</i> Rchb., 1823	Violette de Rivinus, Violette de rivin	2011	P
<i>Vipera aspis</i> (Linnaeus, 1758)	Vipère aspic	1996	P
<i>Viscum album</i> L., 1753	Gui des feuillus	2004	P
<i>Wahlenbergia hederacea</i> (L.) Rchb., 1827	Campanille à feuilles de lierre, Walhenbergie	2004	P
<i>Zootoca vivipara</i> (Lichtenstein, 1823)	Lézard vivipare	1995	P

* pour la France métropolitaine :

- B = Accidentel / Visiteur ;
- C = Cryptogène ;
- D = Douteux ;
- E = Endémique ;
- F = Trouvé en fouille ;
- I = Introduit ;
- J = Introduit envahissant ;
- M = Domestique / Introduit non établi ;
- P = Présent ;
- S = Subendémique ;
- W = Disparu ;
- X = Eteint ;
- Y = Introduit éteint.

Source des données : INPN